

## AB AB AB ABRÉVIATIONS ET S ACRONYMES

<b>AFD</b>	<i>Agence Française de Développement</i>
<b>ARPTC</b>	Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo
<b>CAB</b>	Central African Backbone
<b>CAS</b>	Stratégie d'aide aux pays
<b>CEMAC</b>	<i>Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale</i>
<b>CITCC</b>	China International Telecommunication Construction Corporation
<b>COPIREP</b>	Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises du portefeuille de l'Etat
<b>RDC</b>	République démocratique du Congo
<b>ESMF</b>	Cadre de gestion environnementale et sociale
<b>ESIA</b>	Évaluation de l'impact environnemental et social
<b>RNB</b>	Revenu national brut
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et des communications
<b>INT</b>	Vice-présidence de l'intégrité
<b>IPP</b>	<b>Plan pour les peuples autochtones</b>
<b>LAN</b>	Réseau local
<b>MINPORTFOLIO</b>	Ministère du portefeuille
<b>MINPTNTIC</b>	<i>Ministère des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication</i>
<b>MPT</b>	Ministère des Postes et Télécommunications
<b>MOU</b>	Protocoles d'accord
<b>OCPT</b>	Office congolais des postes et télécommunications
<b>PPG</b>	Subvention pour la préparation de projets
<b>PPP</b>	Partenariats public-privé
<b>PAD</b>	Document d'évaluation du projet
<b>AOP</b>	Objectif de développement du projet
<b>PIU</b>	Unité de mise en œuvre du projet
<b>RAP</b>	Plan d'action de réinstallation
<b>RIAS</b>	Stratégie d'aide à l'intégration régionale
<b>RCIP</b>	Programme d'infrastructure régionale de communication
<b>SAPMP</b>	Projet de marché de l'électricité en Afrique australe
<b>SCPT</b>	<i>Société Congolaise des Postes et Télécommunications</i>
<b>SNEL</b>	<i>Société Nationale d'Electricité</i>
<b>SOCOF</b>	<i>Société Congolaise de Fibre Optique</i>
<b>SOP</b>	Série de projets
<b>SPN</b>	<i>Société de Patrimoine Nationale</i>
<b>SPV</b>	Véhicule à usage spécial
<b>TA</b>	Assistance technique
<b>TTL</b>	Chef d'équipe
<b>US\$</b>	Dollar américain
<b>WACS</b>	Système de câble pour l'Afrique de l'Ouest
<b>WAN</b>	Réseau étendu
<b>WARCIP</b>	Programme régional d'infrastructure de communication pour l'Afrique de l'Ouest
<b>WB</b>	Banque mondiale

## TABLE DES MATIÈRES

<b>FICHE DE DONNÉES.....</b>	<b>1</b>
<b>I. CONTEXTE DU PROJET ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT .....</b>	<b>6</b>
<b>CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS AU COURS DE LA MISE EN ŒUVRE (LE CAS ÉCHÉANT) .....</b>	<b>13</b>
<b>II. RÉSULTATS .....</b>	<b>18</b>
<b>A. PERTINENCE DES AOP .....</b>	<b>18</b>
<b>B. RÉALISATION DES AOP (EFFICACITÉ).....</b>	<b>19</b>
<b>C. EFFICACITÉ .....</b>	<b>22</b>
<b>D. JUSTIFICATION DE L'ÉVALUATION DU RÉSULTAT GLOBAL .....</b>	<b>24</b>
<b>E. AUTRES RÉSULTATS ET IMPACTS (LE CAS ÉCHÉANT) .....</b>	<b>24</b>
<b>III. PRINCIPAUX FACTEURS QUI ONT INFLU LA MISE EN ŒUVRE ET LES RÉSULTATS .....</b>	<b>25</b>
<b>A. FACTEURS CLÉS PENDANT LA PRÉPARATION .....</b>	<b>25</b>
<b>B. FACTEURS CLÉS PENDANT LA MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>28</b>
<b>IV. PERFORMANCE DES BANQUES, PROBLÈMES DE CONFORMITÉ ET RISQUE POUR LES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT .....</b>	<b>29</b>
<b>A. QUALITÉ DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION (S&amp;E) .....</b>	<b>29</b>
<b>B. CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET FIDUCIAIRE .....</b>	<b>30</b>
<b>C. PERFORMANCE DE LA BANQUE .....</b>	<b>31</b>
<b>C. RISQUE POUR LES RÉSULTATS DU DÉVELOPPEMENT .....</b>	<b>34</b>
<b>V. ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>34</b>
<b>ANNEX 1. RESULTS FRAMEWORK AND KEY OUTPUTS.....</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXE 2. PRÊT BANCAIRE ET SOUTIEN/SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>42</b>
<b>ANNEXE 3. COÛT DU PROJET PAR COMPOSANTE .....</b>	<b>44</b>
<b>ANNEXE 4. COMMENTAIRES DE L'EMPRUNTEUR, DU COFINANCIER ET DES AUTRES PARTENAIRES/PARTIES PRENANTES.....</b>	<b>45</b>





## FICHE TECHNIQUE

### INFORMATIONS DE BASE

#### Informations sur le produit

ID du projet	Nom du projet
P132821	AFR RI-Central African Backbone SOP5
Pays	Instrument de financement
Afrique de l'Est	Investissement Financement du projet
Catégorie originale de l'EA	Catégorie révisée de l'EE
Évaluation partielle (B)	Évaluation partielle (B)

#### Organisations

Emprunteur	Agence de mise en œuvre
République démocratique du Congo	SOCOF - Société Congolaise de Fibre Optique

#### Objectif de développement du projet (PDO)

##### PDO original

L'objectif de développement du projet proposé est de contribuer à accroître la portée géographique et l'utilisation de l'infrastructure régionale à large bande et de réduire le prix des services afin que davantage de personnes en RDC puissent accéder aux services des technologies de l'information et de la communication (TIC).



**FINANCEMENT**

	Montant initial (US\$)	Montant révisé (US\$)	Montant réel déboursé (US\$)
<b>Financement de la Banque mondiale</b>			
IDA-H9810	92,100,000	55,721,180	37,967,703
<b>Total</b>	<b>92,100,000</b>	<b>55,721,180</b>	<b>37,967,703</b>
<b>Financement par des organismes autres que la Banque mondiale</b>			
Emprunteur/bénéficiaire	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Coût total du projet</b>	<b>92,100,000</b>	<b>55,721,180</b>	<b>37,967,703</b>

**DATES CLÉS**

Approbation	Efficacité	Revue MTR	Fermeture originale	Clôture effective
16-Jul-2014	22-Jan-2015	19-Mar-2018	31-Dec-2019	30 septembre 2021

**RESTRUCTURATION ET/OU FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE**

Date(s)	Montant décaissé (millions de dollars US)	Principales révisions
07-Mar-2019	15.21	Changement dans le cadre des résultats Changement de la (des) date(s) de clôture du prêt Réaffectation entre les catégories de décaissement Changement des dispositions institutionnelles Autre(s) changement(s)
23 juillet 2020	25.08	Changement dans le cadre des résultats Changement dans les composants et le coût Annulation du financement Réaffectation entre les catégories de décaissement
12-Août-2020	27.92	
22-Dec-2020	31.09	Changement de la (des) date(s) de clôture du prêt
15 juin 2021	36.10	Changement de la (des) date(s) de clôture du prêt

**NOTES CLÉS**

Résultat	Performance de la banque	Qualité du S&E
Modérément insatisfaisant	Modérément insatisfaisant	Substantiel

**Notation de la performance des projets dans les EIS**

Non.	Date ISR Archivé	Cote DO	Indice IP	Décaissements réels (millions de dollars US)
01	08-Dec-2014	Modérément satisfaisant	Modérément satisfaisant	1.29
02	10-Apr-2015	Modérément satisfaisant	Modérément satisfaisant	1.39
03	21-Dec-2015	Modérément satisfaisant	Modérément insatisfaisant	4.83
04	26-Jun-2016	Modérément satisfaisant	Modérément insatisfaisant	5.49
05	19-Jan-2017	Modérément satisfaisant	Modérément satisfaisant	6.85
06	17-Nov-2017	Modérément satisfaisant	Modérément satisfaisant	10.13
07	13-Mai-2018	Modérément insatisfaisant	Modérément insatisfaisant	11.53
08	01-Dec-2018	Modérément insatisfaisant	Modérément insatisfaisant	15.21
09	27-Juin-2019	Modérément insatisfaisant	Modérément satisfaisant	16.42
10	25 janvier 2020	Modérément insatisfaisant	Modérément insatisfaisant	18.58
11	25-Sep-2020	Modérément insatisfaisant	Modérément insatisfaisant	29.57
12	14-Dec-2020	Modérément satisfaisant	Modérément satisfaisant	30.98
13	30 juin 2021	Modérément insatisfaisant	Modérément insatisfaisant	38.41
14	30 septembre 2021	Modérément insatisfaisant	Modérément insatisfaisant	39.21

**SECTEURS ET THÈMES****Secteurs**

Secteur principal/secteur (%)

**Technologies de l'information et des communications 100**

Administration publique - Technologies de l'information et des communications 14

Infrastructure TIC 82

Services TIC 3

Autres technologies de l'information et des communications 1

**Thèmes**

Thème principal/ Thème (niveau 2)/ Thème (niveau 3) (%)

**Développement du secteur privé 53**

Environnement favorable aux entreprises 40

Réglementation et politique de concurrence 40

Emplois 13

Création d'emplois 13

**Gestion du secteur public 20**

Administration publique 20

Réforme et privatisation des entreprises d'État 20

**Développement urbain et rural 26**

Développement urbain 13

Infrastructures urbaines et prestation de services 13

Développement rural 13

Infrastructures rurales et prestation de services 13

**STAFF ADM**

Rôle	A l'approbation	À l'ICR
Vice-président régional :	Makhtar Diop	Hafez M. H. Ghanem
Directeur de pays :	Colin Bruce	Jean-Christophe Carret



Directeur :	Jose Luis Irigoyen	Nicole Klingen
Directeur de cabinet :	Randeep Sudan	Maria Isabel A. S. Neto
Chef(s) de l'équipe de travail :	Jérôme Bezzina	Marc Jean Yves Lixi
Auteur collaborateur de l'ICR :		Caroline Chepkorir Koech

---





## I. CONTEXTE DU CONTEXTE DU PROJET ET DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

### Contexte de l'évaluation

#### Historique de l'ACR

1. **Le programme Central African Backbone (CAB) vise à fournir une solution globale pour combler les lacunes en matière de connectivité dans la région de l'Afrique centrale** Lancé en 2009, le programme CAB de la Banque mondiale (BM) a été conçu pour être un réseau d'infrastructure dorsale régional, entièrement intégré et de bout en bout, qui relie sept pays d'Afrique centrale<sup>1</sup> et fournit un accès à large bande au réseau mondial. L'objectif global de développement du programme CAB était de soutenir l'accès à des services TIC de qualité et abordables à des conditions ouvertes, transparentes et non discriminatoires, ce qui se traduit par : (i) une réduction du coût de la capacité internationale à large bande et une extension de la portée des réseaux fédérateurs dans toute la région ; (ii) une amélioration de l'efficacité et de la transparence du gouvernement grâce aux applications d'administration en ligne ; et (iii) une augmentation de la compétitivité nationale et régionale. Cet objectif serait atteint principalement par la création d'un réseau régional d'infrastructure dorsale de bout en bout, entièrement intégré. Il s'agissait d'un "grand objectif" ambitieux à l'époque, étant donné l'absence presque totale d'une telle infrastructure au sein de ces pays ou entre eux, et il a donné lieu à une série impressionnante de projets régionaux et nationaux. De plus amples informations sur le programme CAB et les projets CAB individuels sont fournies à l'**annexe 5** de ce document. Outre le programme CAB, la BM a continué à soutenir activement le programme de connectivité en Afrique par le biais d'autres programmes régionaux tels que le Programme régional d'infrastructure des communications (RCIP) en Afrique orientale et australe, et le Programme régional d'infrastructure des communications en Afrique occidentale (WARCIP).
2. **L'objet du présent rapport de fin de mise en œuvre et des résultats (ICR) est le projet 5<sup>th</sup> de la série de projets (SOP) et destiné à soutenir la République démocratique du Congo (RDC).** Le projet est nommé CAB-SOP5 RDC (ci-après dénommé le projet "CAB5") et a été approuvé par le Conseil d'administration le 16 juillet 2014. Il est entré en vigueur le 22 janvier 2015.

#### Contexte de l'évaluation et contexte sectoriel

3. **Lors de l'instruction (en mai 2014), la RDC était considérée comme un pays ayant le potentiel de devenir l'une des puissances économiques de l'Afrique.** La RDC était le plus grand pays d'Afrique subsaharienne (ASS) avec une surface terrestre de 2,3 millions de kilomètres carrés (environ la taille de l'Europe occidentale) et comptait une population proche de 75 millions d'habitants avec des ressources naturelles dans tout le pays, notamment du pétrole, du gaz naturel, du charbon, du cobalt, des diamants, de l'or et du cuivre. La RDC avait également le

<sup>1</sup> Cameroun, République centrafricaine, Tchad, São Tomé et Príncipe, République du Congo, Gabon, République démocratique du Congo.



potentiel pour devenir un important producteur d'énergie hydroélectrique - environ 90 % de la consommation nationale d'électricité était d'origine hydroélectrique. Cependant, la RDC était un pays à faible revenu avec un RNB de 220 dollars US (2012), ce qui en faisait l'un des pays les plus pauvres du monde, avec plus de 71 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté de 1,25 dollar US par jour (2006). Des décennies de guerres et de mauvaise gestion ont profondément appauvri sa population et détruit ses infrastructures. Les indicateurs de développement humain étaient étonnamment bas, l'indice de développement humain des Nations unies le classant au dernier rang sur 187 pays en 2012. L'inégalité entre les sexes était élevée et le taux de chômage atteignait 90 % chez les jeunes.

4. **Le secteur des télécommunications en RDC était dynamique avec six opérateurs de réseaux mobiles (ORM)** - Vodacom, Airtel RDC, Tigo RDC, Orange RDC, Africell et SuperCell. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile était de 30 % en 2010, une augmentation spectaculaire par rapport au taux de moins de 1 % enregistré en 2000. Cependant, à peine 2 % de la population de la RDC utilisait l'Internet, principalement en raison des prix prohibitifs dus au coût élevé de la bande passante d'environ 4 000-5 000 USD par Mbps par mois, contre 500 USD par Mbps par mois en Afrique de l'Est à l'époque. Le taux de pénétration du haut débit fixe en RDC n'était que de 0,4 %.
5. **La législation sectorielle primaire en RDC comprenait la loi-cadre sur les télécommunications** (n° 013 du 16 octobre 2002) et sa loi complémentaire n° 014 du 16 octobre 2002. Ces lois prévoyaient deux structures pour gérer le secteur des TIC : le ministère des Postes et Télécommunications (MPT), rebaptisé plus tard *ministère des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication* (MINPTNTIC), et l'Autorité de régulation des postes et télécommunications (ARPTC). La Société congolaise des postes et télécommunications (SCPT) est née de la réforme de l'Office congolais des postes et télécommunications (OCPT) en société commerciale par la loi n° 08/007 du 8 juillet 2008. Elle était principalement axée sur la vente en gros de services de dorsale et de services postaux et n'offrait pas de service de téléphonie fixe.
6. **Pendant l'évaluation, plusieurs autres initiatives étaient en cours en RDC**, notamment :
  - (a) Atterrissage du câble sous-marin à fibre optique West Africa Cable System (WACS) en RDC en juin 2013.<sup>2</sup>
  - (b) Installation de la liaison par fibre optique de 650 km de SCPT entre Muanda et Kinshasa en 2013<sup>3</sup>, qui n'était pas encore pleinement opérationnelle au moment de l'évaluation.<sup>4</sup>
  - (c) Construction de la liaison en fibre optique de 3 500 km de la SCPT entre Kinshasa et Katanga et Lubumbashi.<sup>5</sup>

---

<sup>2</sup> Le WACS reliait le Royaume-Uni à l'Afrique du Sud et a été achevé en 2012. Il a été initialement installé avec la technologie 10 Gbps et une capacité nominale initiale de 5,12 Tbit/s. Il a été mis à niveau en 2015 avec la technologie 100 Gbps, puis à nouveau en 2019. À ce jour, le WACS est la seule liaison par câble sous-marin international qui a atterri en RDC.

<sup>3</sup> Construit par la China International Telecommunication Construction Corporation (CITCC) et cofinancé par la China Exim Bank pour un montant d'environ 300 millions de dollars.

<sup>4</sup> Les performances de la liaison par câble Muanda-Kinshasa de la SCPT étaient largement considérées comme inférieures aux normes en raison de défauts liés à l'installation. Dans un rapport d'une mission parlementaire de la RDC en 2015, il a été allégué que les câbles n'étaient pas adaptés à une utilisation souterraine.

<sup>5</sup> Ces travaux supplémentaires ont commencé en 2013 et se sont achevés en 2017. Ce réseau a été confronté à des problèmes techniques majeurs dus à une mauvaise maintenance, d'où la raison pour laquelle les 3 opérateurs Airtel, Vodacom et Liquid ont décidé d'investir dans la fibre de la SNEL.



- (d) Déploiement et commercialisation d'une capacité de bande passante en fibre optique entre Kinshasa et Lubumbashi posée sur le réseau énergétique de la *Société Nationale d'Electricité* (SNEL) de la RDC, soutenu par le projet SAPMP (Southern African Power Market Project) de la Banque mondiale.<sup>6</sup>
- (e) Un réseau panafricain de fibre optique de 17 000 km a été étendu à Lubumbashi, dans le sud de la RDC, en 2012 par Liquid Telecom (un fournisseur privé indépendant de services haut débit de gros), une évolution positive importante qui relie l'une des trois régions économiques de la RDC à une grande partie du reste de l'Afrique via la Zambie.
7. **Un nouveau renforcement du cadre juridique, réglementaire et institutionnel était nécessaire pour s'aligner sur l'évolution des besoins du secteur des TIC, qui se développe rapidement.** Les ORM et d'autres investisseurs privés fournissaient déjà une gamme de services TIC modernes, en particulier dans les grandes zones métropolitaines. Cependant, la couverture du haut débit fixe était loin derrière. Un environnement favorable, qui s'attaque aux principaux obstacles, est considéré comme essentiel pour garantir l'ampleur des investissements nécessaires à une couverture nationale et transfrontalière adéquate de l'épine dorsale du haut débit.
8. **La BM a entamé un dialogue politique avec le gouvernement de la RDC afin de réviser le cadre légal, réglementaire et institutionnel selon les "meilleures pratiques"** (pas de droits exclusifs sur les actifs de la fibre optique, autonomie financière de l'autorité de régulation) avec l'objectif qu'une nouvelle législation s'alignant sur les besoins du secteur en développement rapide soit promulguée en 2013. Son approbation rendrait la RDC éligible au programme CAB.<sup>7</sup>
9. **Le gouvernement de la RDC a officiellement indiqué son intérêt à participer au programme CAB au cours de 2013.** Le soutien de la BM a été sollicité pour développer, exploiter et commercialiser sur une base de gros des clusters économiques clés (Kinshasa, Lubumbashi, Goma) connectés à la capacité des câbles sous-marins par les voies les plus rapides (WACS pour Kinshasa, connexions transfrontalières pour les autres clusters). Ces clusters régionaux seraient ensuite reliés entre eux dans une seconde phase via des liaisons nationales en fibre optique.
10. **Le projet CAB5** était cohérent avec la Stratégie d'Assistance Pays (CAS) 2013-2016 pour la RDC et le rapport d'avancement 2011 de la BM sur la Stratégie d'Assistance à l'Intégration Régionale. Il était bien aligné avec les initiatives de développement du gouvernement de la RDC, y compris le Programme d'action du gouvernement 2012-2016<sup>8</sup> et le Plan national de développement de la dorsale du MINPTNTIC<sup>9</sup>
11. **Le projet CAB5 a été conçu pour fournir une assistance technique (AT), un soutien stratégique et un renforcement des capacités, ainsi qu'une innovation institutionnelle, notamment pour promouvoir les réformes politiques et le partenariat public-privé (PPP), parallèlement au financement de l'investissement.** Des conditions de décaissement ont été incluses dans la convention de financement (CF) afin de promouvoir les réformes

<sup>6</sup> Également appelés réseaux intelligents, les réseaux électriques modernes sont équipés de câbles à fibres optiques afin de recueillir des informations sur les comportements des fournisseurs et des consommateurs. Comme les besoins en communication d'une compagnie d'électricité sont minimes, il reste généralement une grande capacité de bande passante qui peut être louée.

<sup>7</sup> Ce paragraphe et le paragraphe suivant sont directement tirés du TAS (paragraphe 114 et 115).

<sup>8</sup> Programme d'action du Gouvernement 2012 - 2016 - Mai 2012

<sup>9</sup> Développement des infrastructures en fibre optique haut débit en RDC, Banque mondiale - Ministère des Postes, Téléphones et Télécommunications, Mai 2010

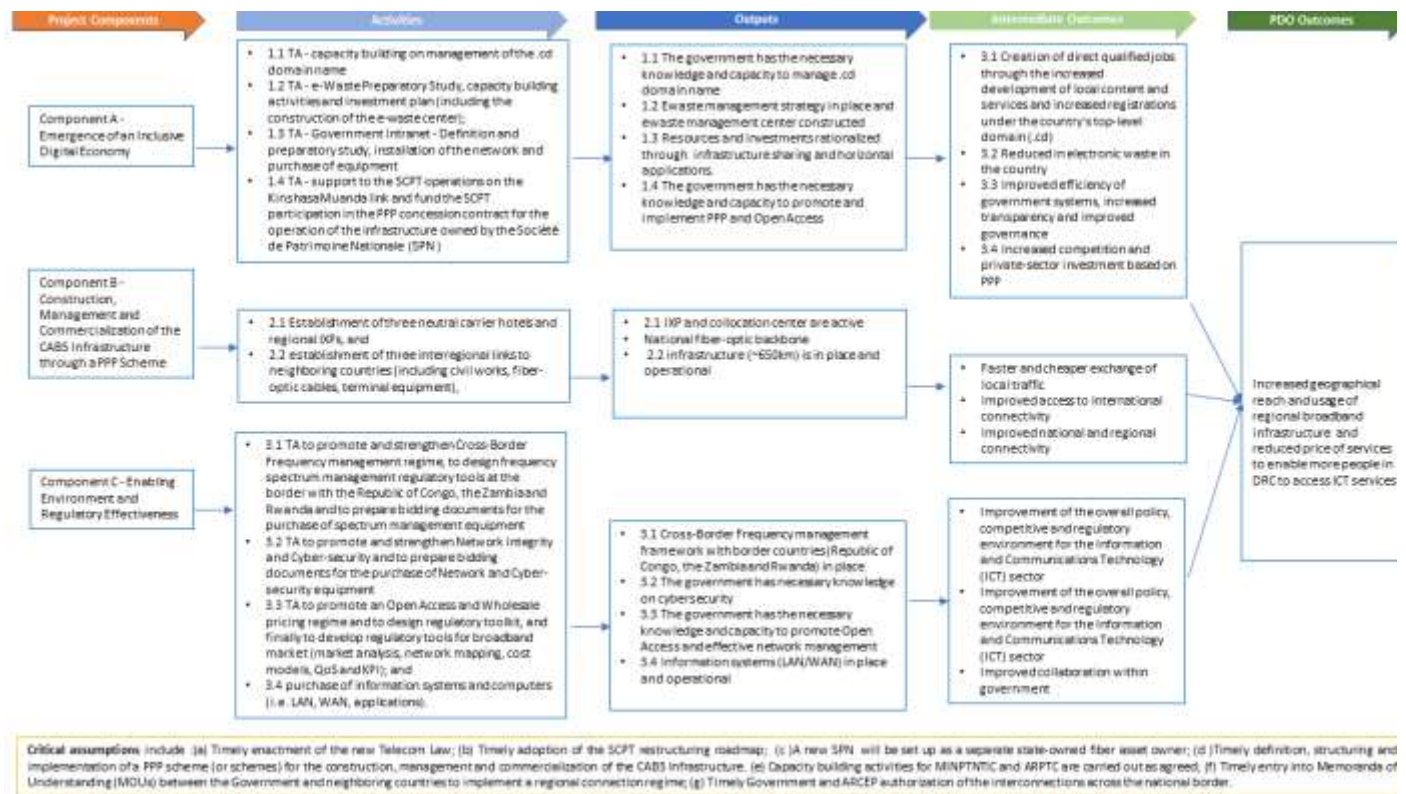


politiques dans le secteur numérique. Elles impliquaient (i) la promulgation d'une nouvelle loi sur les télécommunications, (ii) l'adoption d'un calendrier de restructuration pour la SCPT (visant à en faire une institution compétitive et financièrement viable), et (iii) la création d'une nouvelle société holding publique pour agir en tant que comité de pilotage du projet, héberger l'unité fiduciaire du projet, agir en tant que propriétaire de l'infrastructure de fibre CAB5, et conclure des contrats de concession avec des fournisseurs de services en gros pour la maintenance, la gestion et la commercialisation de l'infrastructure de fibre CAB5.

**Théorie du changement (chaîne de résultats)**

12. **Une chaîne de résultats a été incluse dans le PAD, exposant les résultats attendus de chacune des composantes.** Un diagramme de la théorie du changement a été créé pour ce RIC (Figure 1), sur la base de la chaîne de résultats, des informations supplémentaires fournies dans le DAP et des discussions avec l'équipe du projet. Il comprend des hypothèses clés<sup>10</sup>.

**Figure 1 : Théorie du changement réaménagée pour CAB5 RDC**



<sup>10</sup> Les trois premières hypothèses a), b) et c) ont été intégrées comme conditions de déboursement afin de créer un certain effet de levier et de pousser aux réformes.



**Objectifs de développement du projet (PDO)**

13. **Les objectifs de développement du projet énoncés dans l'accord-cadre** étaient de "contribuer à accroître la portée géographique et l'utilisation de l'infrastructure régionale à large bande et à réduire le prix des services pour permettre à un plus grand nombre de personnes sur le territoire du bénéficiaire d'accéder aux services des technologies de l'information et de la communication".<sup>11</sup>

14. **L'énoncé du PDO contenait trois objectifs de développement distincts :**

- Contribuer à accroître la **portée géographique** des services du réseau régional à large bande.
- Contribuer à accroître l'**utilisation** des services du réseau régional à large bande.
- Contribuer à réduire le **prix** des services.

15. **Comme il est logique de discuter d'abord du prix en tant que déterminant clé de l'utilisation, l'ordre des AOP sera discuté comme suit :**

PDO 1 : Contribuer à accroître la **portée géographique** des services du réseau régional à large bande

PDO 2 : Contribuer à réduire le **prix** des services

PDO 3 : Contribuer à accroître l'**utilisation** des services du réseau régional à large bande

16. **On s'est demandé si la dernière clause de l'énoncé de l'AOP "permettre à un plus grand nombre de personnes sur le territoire du bénéficiaire d'accéder aux services des technologies de l'information et de la communication"** devait constituer un objectif supplémentaire de l'AOP. Cela n'a pas été fait pour les raisons suivantes : (1) un AOP comportant plusieurs objectifs implique que, bien que liés, chaque objectif peut être atteint à un degré différent. La clause finale semble être confondue avec l'usage (AOP 3). Bien qu'il y ait une différenciation entre l'utilisation de l'infrastructure régionale à large bande et l'utilisation des services TIC, elle n'apparaîtrait pas différemment dans le cadre de résultats puisqu'il n'y a pas de moyen évident de quantifier la différenciation ; et (2) même s'il y avait un objectif différencié quantifiable, la clause finale commence par les mots "permettre", ce qui, en langage clair, n'est pas la même chose que ce qui est requis pour atteindre l'objectif.

**Principaux résultats escomptés et indicateurs de résultats**

17. Les indicateurs clés suivants ont été utilisés dans le PAD pour mesurer la réalisation de ces objectifs :

**Tableau 1 : Indicateurs de résultats clés pour CAB5 RDC**

Indicateur de résultats clés	Unité de mesure
<b>Portée géographique [PDO 1] :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de kilomètres de réseau de fibres optiques installés <i>(dans la mesure où il couvre ou accède à une nouvelle géographie. S'il s'agit de</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Kilomètres</li> <li>• Pourcentage</li> <li>• Numéro.</li> </ul>

<sup>11</sup> Le PAD avait une formulation pratiquement identique avec le même sens : L'objectif de développement du projet (PDO) est de "contribuer à accroître la portée géographique et l'utilisation de l'infrastructure régionale à large bande et à réduire le prix des services pour permettre à davantage de personnes en RDC d'accéder aux services des technologies de l'information et de la communication".



<p><i>dupliquer un lien déjà existant, cela doit améliorer la capacité ou le volume du trafic. )</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Couverture du réseau mobile à large bande (<i>pourcentage de la population couverte</i>)</li> <li>• Impact sur le secteur des télécommunications de l'assistance technique et du renforcement des capacités fournis par le projet CAB 5. (<i>Ceci pourrait se rapporter aux 3 objectifs</i>)</li> </ul>	
<p><b>Volume du trafic [AOP 3] :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'abonnés à l'Internet pour 100 personnes</li> <li>• Nombre de bénéficiaires directs du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Numéro</li> <li>• Numéro</li> </ul>
<p><b>Prix des services [PDO 2] :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix de gros de la capacité nationale de transmission (US\$/Mbps/mois)<sup>12</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• US\$/mois/Mbps</li> </ul>

**Composants**

18. **Le CAB5 comprenait à la fois des investissements physiques et de l'assistance technique qui étaient regroupés en trois composants.** Le financement total du projet par l'IDA était de 92,1 millions de dollars US, qui a été révisé à 44,5 millions de dollars US après la restructuration. Les coûts des composantes se sont ajoutés aux coûts totaux du projet. **Les composantes originales de CAB5 sont décrites dans les paragraphes ci-dessous :**

**Composante A : émergence d'une économie numérique inclusive (Approuvé 13,2 millions de dollars, Réel 3,68 millions de dollars)**

19. La composante a soutenu le MINPTNTIC pour accélérer l'émergence d'une société de l'information et d'une économie numérique en RDC et aider le pays à gérer efficacement la nouvelle infrastructure à construire dans le cadre de la composante B. Cela a été fait par le biais des AT suivantes : (i) renforcement des capacités du MINPTNTIC dans la gestion du nom de domaine .cd ; (ii) étude préparatoire sur les déchets électroniques (le processus de recyclage des équipements électroniques), activités de renforcement des capacités et plan d'investissement (y compris la construction du centre de déchets électroniques) ; (iii) étude préparatoire pour le réseau et l'achat d'équipements pour l'intranet du gouvernement, et (iv) soutien aux opérations de la SCPT sur sa liaison existante Kinshasa-Muanda et financement de la participation de la SCPT au contrat de concession PPP pour l'exploitation de l'infrastructure qui devait être gérée par la *Société de Patrimoine National (SPN)*, une entité à vocation spécifique (SPV) - c'est-à-dire la SOCOF - qui serait chargée de la gestion de l'infrastructure. SOCOF - qui serait créée pour la gestion de l'infrastructure numérique publique. Il a été considéré que l'implication de la SCPT dans le PPP aiderait à garantir la coopération active de la SCPT pendant la mise en œuvre du projet.

**Composante B : Construction, gestion et commercialisation de l'infrastructure CAB5 par le biais d'un système de PPP (Approuvé 71,6 millions de dollars, Révisé lors de la restructuration 24,0 millions de dollars, Réel 28,0 millions de dollars)**

20. La composante a aidé le gouvernement à déployer des réseaux interconnectés pour former un réseau régional grâce aux interventions suivantes : (i) établissement de trois hôtels de transporteurs neutres et de IXP régionaux et (ii) établissement de trois liaisons interrégionales vers les pays voisins - WACS pour Kinshasa et liaisons transfrontalières pour les deux autres pôles économiques (régions de Goma et Lubumbashi). Le projet comprenait les travaux de génie

<sup>12</sup> L'indicateur mesurait le prix de détail de l'Internet disponible pour les consommateurs et était désigné dans le projet comme "Prix de détail des services Internet (par Mbit/s par mois, en US\$)".



civil, les câbles à fibres optiques et les équipements terminaux. Le volet a également financé les coûts d'exploitation de la SPN pendant les deux premières années, y compris le suivi et le contrôle de la qualité de la construction. La nouvelle infrastructure assurera la redondance de la liaison SCPT déjà existante, qui présentait des lacunes techniques.

**Composante C : Environnement favorable et efficacité de la réglementation (Approuvé 7,3 millions de dollars, Réel 6,5 millions de dollars)**

21. La composante a aidé le gouvernement à promouvoir les réformes sectorielles et la capacité réglementaire de l'ARPTC, à maximiser les avantages de l'accès à la nouvelle capacité en fibre optique et à renforcer le cadre PPP établi dans les composantes ci-dessus. Elle comprend (i) une assistance technique pour promouvoir et renforcer le régime de gestion des fréquences transfrontalières, pour concevoir des outils de réglementation de la gestion du spectre des fréquences à la frontière avec la République du Congo, la Zambie et le Rwanda et pour préparer les documents d'appel d'offres pour l'achat d'équipements de gestion du spectre ; (ii) Assistance technique pour promouvoir et renforcer l'intégrité des réseaux et la cybersécurité, et préparer les documents d'appel d'offres pour l'achat d'équipements de réseau et de cybersécurité ; (iii) Assistance technique pour promouvoir un régime d'accès ouvert et de tarification de gros, et concevoir des outils de réglementation, et enfin développer des outils de réglementation pour le marché de la large bande (analyse de marché, cartographie de réseau, modèles de coûts, QoS et KPI) ; et (iv) achat de systèmes d'information et d'ordinateurs (c'est-à-dire LAN, WAN, applications, etc.).LAN, WAN, applications).

**Tableau 2 : Affectation des fonds aux composantes<sup>13</sup>**

<b>Actuel Nom du composant</b>	<b>Approuvé Coût (millions de dollars US)</b>	<b>Révision après restructuration Coût (millions de dollars US)</b>	<b>Réel Coût (millions de dollars US)</b>
Composante A - Émergence d'une économie numérique inclusive	13.20	13.20	3.68
Composante B - Construction, gestion et commercialisation de l'infrastructure CAB5 à travers un système de PPP	71.60	24.00	28.00
Composante C - Environnement favorable et efficacité de la réglementation	7.30	7.30	6.50
<b>TOTAL</b>	<b>92.10</b>	<b>44.50</b>	<b>38.18</b>

<sup>13</sup> Il y a une différence de données entre le RIC provenant du portail et les montants des déboursments provenant de la connexion client en raison de la différence de taux de change/date à laquelle les données ont été rafraîchies.



## CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS AU COURS DE LA MISE EN ŒUVRE (LE CAS ÉCHÉANT)

22. **Le projet CAB5 a subi des changements importants au cours de sa mise en œuvre.** Le projet a été approuvé le 16 juillet 2014. Il est entré en vigueur le 22 janvier 2015 et avait une date de clôture initiale fixée au 31 décembre 2019. Le projet a marqué le pas après son entrée en vigueur en raison de la difficulté à remplir certaines des conditions de décaissement définies dans la FA, notamment : (i) la promulgation d'une nouvelle loi sur les télécommunications et (ii) l'établissement d'un calendrier de restructuration de la SCPT. Ces deux conditions étaient censées garantir la mise en place d'un environnement institutionnel amélioré tout en faisant progresser les actions considérées comme importantes pour la réforme du secteur. Cependant, elles se sont avérées difficiles à mettre en œuvre en raison de la complexité de l'économie politique. Cela a entraîné d'importants retards dans la mise en œuvre qui ont mis en danger les objectifs du projet, ce qui a conduit à la nécessité de revoir certaines des conditions de déboursement, la portée du projet et la date de clôture du projet. Le projet a donc subi une série de restructurations qui ont eu un impact sur les composantes, les coûts et les objectifs du projet.
23. **Restructuration #1 - 7 mars 2019** : Lors de la revue à mi-parcours qui a eu lieu en mars 2018, aucun progrès n'avait été réalisé sur l'investissement dans la fibre optique dans le cadre du volet B. Les retards dans la mise en œuvre et le décaissement étaient dus à des retards dans l'application d'une nouvelle loi sur les télécommunications qui était la condition de décaissement associée au volet B dans la FA Cette restructuration était donc principalement destinée à améliorer le très faible décaissement et comprenait les changements suivants :
- Modification des conditions de décaissement et de la FA.** Afin de faire démarrer la construction de la première liaison sans plus tarder, les dépenses de la catégorie 3 (définie lors de l'évaluation comme les travaux de la composante B) ont été divisées en deux catégories : la catégorie 3a (construction du pôle ouest dans la région de Kinshasa) et la catégorie 3b (construction des pôles est et sud dans les régions de Lubumbashi et de Goma), avec de nouvelles conditions de décaissement pour chaque catégorie. La condition de décaissement pour la catégorie 3b serait la promulgation de la nouvelle loi sur les télécommunications, tandis qu'une nouvelle condition pour la catégorie 3a était la signature d'un accord de coopération avec SOCOF afin d'obtenir l'adhésion totale du gouvernement pour le lancement du PPP. L'idée était d'avoir de nouvelles conditions pour chacune de ces deux catégories et de lancer rapidement les travaux sur la liaison critique Muanda-Kinshasa (catégorie de dépenses 3a).
  - Prolongation de la date de clôture.** En raison de retards dans le démarrage de la composante B, il a été nécessaire de reporter la date de clôture de 12 mois (du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020) pour permettre l'achèvement de la construction des liaisons d'infrastructure ainsi que la mise en œuvre de l'arrangement PPP.
  - Réaffectation des coûts du projet.** Les dépenses ont été réparties au sein des composantes A et B et entre elles pour tenir compte de la fluctuation du taux de change du DTS depuis le début du projet, du réajustement de la valeur du contrat pour la construction du cluster ouest et enfin pour prolonger de deux ans le soutien aux coûts de fonctionnement de la SOCOF. Les détails de la réallocation des coûts sont fournis dans le tableau ci-dessous

**Tableau 3 : Décaissements par catégorie**





	Catégorie avant la restructuration de 2019	Allocation avant restructuration (DTS)	Catégorie après la restructuration de 2019	Coût après restructuration (DTS)
1	Biens travaux, services non-conseils, services de consultants, frais de fonctionnement, ateliers et formation pour les composantes A, B et C du projet, et travaux pour les composantes A2 et C du projet.	<b>14,200,000</b>	Biens, services non-consultatifs, services de consultants, frais de fonctionnement, ateliers et formation pour les composantes A, B et C du projet, et travaux pour les composantes A2 et C du projet.	<b>15,308,878</b>
2	Travaux pour la composante A4 du projet	<b>1,900,000</b>	Travaux pour la composante A4 du projet	<b>1,900,000</b>
3	Travaux pour la composante B du projet	<b>41,100,000</b>	(3)(a) Travaux pour la composante B (2)(a) du Projet	<b>12,636,000</b>
			(3)(b) Travaux pour la composante B (2)(b) du Projet	<b>29,400,000</b>
4	Remboursement de l'avance de préparation	<b>2,600,000</b>	Remboursement de l'avance de préparation	<b>555,122</b>
	<b>Total</b>	<b>59,800,000</b>		<b>59,800,000</b>

- d) **Des changements ont été apportés aux indicateurs de résultats** pour les aligner sur les tendances du marché, les circonstances du pays et les nouvelles pratiques depuis l'approbation du projet en 2014. Les changements sont indiqués dans le tableau ci-dessous

**Tableau 4 : PDO et indicateurs intermédiaires révisés**

	Indicateurs du PDO - Précédent	Indicateurs PDO - nouveau	Changements
1	Fusion de deux indicateurs : 1) Impact de l'assistance technique de la Banque mondiale sur le secteur des télécommunications (score composite : 1 - impact faible - 5 - impact élevé) et 2 ) Impact de l'assistance technique de la Banque mondiale sur le secteur IT/ITES (score composite : 1 - impact faible - 5 - impact élevé).	Impact sur le secteur des télécommunications du soutien de la Banque mondiale par le biais du projet CAB 5 (score composite : 0- Aucun impact à 5-haut impact)	1) nouvel indicateur 2) nouveaux objectifs
2	Accès aux services Internet (nombre d'abonnés pour 100 personnes)	Accès aux services Internet (nombre d'abonnés à l'Internet mobile pour 100 personnes)	1) reformulation précisant que l'indicateur se réfère à la pénétration de l'internet mobile 2) nouveaux objectifs
3	Prix de détail des services Internet (par Mbit/s par mois, en US\$)	Prix de détail des services Internet mobiles (par Mbit/s par mois, en US\$)	1) reformulation précisant que l'indicateur se réfère aux services d'internet mobile 2) nouveaux objectifs
4	Portée géographique des services mobiles	Portée géographique des services mobiles (% de la population couverte par les réseaux 3G)	1) reformulation précisant que l'indicateur se réfère aux services mobiles et à la pénétration de la population 2) nouveaux objectifs
5	Bénéficiaires directs du projet (en millions)	Bénéficiaires directs du projet (nombre d'abonnés desservis par le réseau de fibre optique de CAB5, millions)	1) reformulation [définition plus précise des bénéficiaires directs 2) nouveaux objectifs



Femmes bénéficiaires (%)	Bénéficiaires directs du projet (pourcentage d'abonnés desservis par le réseau de fibre optique de CAB5)	1) Nouveaux objectifs pour y6, y7
--------------------------	--	-----------------------------------

24. **Restructuration n°2 (23 juillet 2020)** : Après l'assouplissement partiel d'une condition de décaissement clé dans le cadre de la restructuration n° 1, la promulgation de la nouvelle loi sur les télécommunications a été à nouveau retardée au point que l'achèvement des travaux de génie civil de la composante B (concernant les régions du sud et de l'est) et de certaines activités décrites ci-dessous dans le cadre de la composante A ne serait plus possible. Le projet s'est donc concentré sur l'achèvement de la région Ouest (une carte de la fibre construite est fournie dans le rapport d'achèvement du client en Annexe 4), y compris le recrutement d'un partenaire privé pour la gestion de cette nouvelle infrastructure de fibre optique. Parallèlement, le gouvernement et la Banque mondiale ont recherché activement des ressources supplémentaires de l'IDA qui pourraient aider à financer une prochaine opération de politique de développement (OPD) pour la réponse à l'urgence Covid-19, qui était en cours de préparation. Dans ce contexte, la BM a identifié quelques projets dont le financement IDA non engagé était élevé, notamment le CAB5, et dont les ressources IDA nationales pourraient être libérées et potentiellement réaffectées à d'autres activités et projets. La restructuration a donc annulé une partie des fonds IDA non engagés alloués aux travaux de génie civil de la composante B, tout en préservant des fonds suffisants pour l'achèvement des activités en cours. Cette restructuration comprenait les changements suivants :

- a) **Annulation des fonds non engagés.** 26 346 000 DTS (équivalent de 36,4 millions de dollars, soit 39,5 % du montant initialement approuvé) du produit de la subvention IDA non engagée ont été annulés pour la composante B.
- b) **Changements dans les composants**
  - i. Certaines activités du volet A ont été annulées. L'installation d'un centre de déchets électroniques a été annulée car le gouvernement n'a pas pu obtenir de terrain pour la construction du centre. L'achat et l'installation d'équipements pour un intranet gouvernemental ont été annulés car les retards du projet n'ont pas permis d'acquérir les équipements auprès des Ministères concernés. Bien que l'audit technique et opérationnel de la fibre SCPT ait été effectué, les travaux de réhabilitation prévus sur cette fibre n'ont pas pu être réalisés dans le cadre du projet, car cette activité était liée à la condition de décaissement sur l'adoption du calendrier de restructuration de la SCPT.
  - ii. La composante B a été réduite pour couvrir la construction de la fibre dans la région occidentale uniquement (catégorie 3a) tandis que la construction des liaisons par fibre dans les régions du Sud et de l'Est (catégorie 3b) a été supprimée. Outre l'incapacité à remplir les conditions de décaissement pertinentes, les routes de l'Est et du Sud étaient exceptionnellement difficiles à l'époque en raison des problèmes de sécurité et du manque d'infrastructures et de services de base (par exemple, les routes et l'énergie électrique) qui ont également empêché d'autres investisseurs de couvrir et de desservir la région. La liaison d'infrastructure de la région occidentale choisie par le projet a été considérée comme une option qui pouvait être réalisée dans les délais restants du projet. La mise en place de trois hôtels de transporteurs neutres et de IXP régionaux a également été annulée en raison des retards pris par le projet. Le projet a conservé le financement des coûts d'exploitation du SPN pour deux années supplémentaires. Ces changements ont entraîné une modification du coût de la composante B, mais le coût de la composante A n'a pas changé, comme l'indique le tableau ci-dessous :



- c) **Changement dans le cadre des résultats.** La longueur de la liaison par fibre optique à installer a été réduite d'environ 3 400 km à 620 km, reflétant la longueur de la fibre installée entre Kinshasa et Muanda (région occidentale), conformément à l'annulation des fonds non engagés. Le "Nombre de protocoles d'accord conclus entre la RDC et les pays voisins pour la mise en œuvre d'un régime d'interconnexion régional" a été supprimé car il n'y aurait pas assez de temps pour signer de tels protocoles d'accord.
25. **Restructuration n°3 - 22 décembre 2020.** La crise du COVID-19 a entraîné la fermeture des frontières de la RDC entre mars et juin 2020, ce qui a rendu difficile l'importation d'équipements ou la venue d'experts de l'extérieur du pays. En parallèle, la sélection de l'opérateur privé (PPP) pour gérer l'infrastructure (également dans le cadre de la composante B) n'avait pas été achevée. Les retards dans la finalisation du PPP étaient dus en partie au manque d'intérêt des opérateurs de téléphonie mobile à participer au projet, car les questions politiques et de gouvernance autour de SOCOF le rendaient moins attrayant pour les opérateurs, tandis que d'autres y voyaient une concurrence directe à leurs investissements privés. Sur cette base, la date de clôture du projet a été reportée du 31 décembre 2020 au 18 juin 2021, ce qui porte la prolongation totale cumulée de la clôture à 17,5 mois. Cette prolongation avait pour but d'assurer la réussite des activités restantes de la composante B et de permettre à la BM de rester impliquée dans la révision du contrat de l'opérateur privé pour gérer le nouveau réseau de fibre optique.
26. **Restructuration n°4 - 15 juin 2021 :** Bien que la liaison Kinshasa-Muanda (dans le cadre de la composante B) ait été achevée, la sélection de l'opérateur privé (dans le cadre d'un arrangement PPP) pour gérer l'infrastructure était toujours en attente. Sur cette base, la date de clôture du projet a été repoussée du 18 juin 2021 au 30 septembre 2021, ce qui porte la prolongation totale de la clôture à 21 mois. Cette prolongation avait pour but de finaliser le processus de sélection du recrutement d'un opérateur privé pour exploiter et commercialiser l'infrastructure.

**PDO et objectifs de résultats révisés**

27. **Le PDO est resté inchangé tout au long du projet.** Un objectif de résultat a été révisé lors de la deuxième restructuration, lorsque la composante B a été réduite, et a été maintenu jusqu'à la date de clôture du projet, le 30 septembre 2020 (détails dans le tableau ci-dessous).

**Tableau 5 : Objectifs de base et objectifs de résultats**

Indicateur PDO	Unité	Base de référence (janvier 2015) (voir note2)	Objectif final à l'approbation (juillet 2014))	Objectif final révisé après la restructuration à la fermeture définitive (septembre 2020)
Impact sur le secteur des télécommunications de l'assistance technique et du renforcement des capacités fournis par le projet CAB 5	Index (note 1)	0	4	4
Portée géographique des services mobiles (pourcentage de la population couverte)	Pourcentage	25	50	50
Accès aux services Internet (abonnés mobiles)	Abonnés pour 100 personnes	2	20	20
Prix de détail des services d'internet mobile	US\$ par Mbps par	2,000	200	200



	mois			
Longueur du réseau de fibres optiques construit	Kilomètres	0	3,400	650
Bénéficiaires directs du projet (note1)	Numéro	0	5 millions	5 millions d'euros

**Note1 :** Le pourcentage de femmes bénéficiaires directes du projet était également un objectif clé (50 %), mais il est redondant ici puisqu'il n'y a pas eu de bénéficiaires directes du projet.

**Note2 :** La date de référence était janvier 2015. Cette date de référence reflétait une hypothèse au moment de l'évaluation (et c'était en fait la date d'entrée en vigueur du projet).

### Composants et coûts des composants révisés

28. **Deux composantes ont été révisées dans le cadre de la deuxième restructuration** (détaillées ci-dessous) :

- La composante A (économie numérique) a été réduite en raison de l'incapacité à achever toutes les activités à la date de clôture du 31 décembre 2020, en raison de retards dans la réalisation de deux conditions de décaissement liées à la réhabilitation du SCPT.
- Composante B (Connectivité) : De même, les activités de la composante B ont été réduites en raison de la condition de décaissement en suspens liée à la promulgation de la nouvelle loi sur les télécommunications.

29. **À la suite de la restructuration, les coûts associés à la composante B ont été modifiés**, tandis que les coûts des autres composantes sont restés les mêmes, comme l'indique la restructuration no 2.

### PDO et indicateurs intermédiaires révisés

30. **Plusieurs PDO et indicateurs intermédiaires ont été révisés dans le cadre de la restructuration #1 et de la restructuration #2** (détails dans le tableau ci-dessous) pour tenir compte de l'annulation de certaines activités dans le cadre des composantes A et B et pour clarifier la définition des indicateurs.

**Tableau 6 : PDO et indicateurs intermédiaires révisés**

	Indicateur PDO original	Indicateurs PDO - Après la restructuration	Changements
1	Fusion de deux indicateurs : 1) Impact de l'assistance technique de la Banque mondiale sur le secteur des télécommunications (score composite : 1 - impact faible - 5 - impact élevé) et 2 ) Impact de l'assistance technique de la Banque mondiale sur le secteur IT/ITES (score composite : 1 - impact faible - 5 - impact élevé).	Impact sur le secteur des télécommunications du soutien de la Banque mondiale par le biais du projet CAB 5 (score composite : 0- Aucun impact à 5- haut impact)	1) nouvel indicateur 2) nouveaux objectifs
2	Accès aux services Internet (nombre d'abonnés pour 100 personnes)	Accès aux services Internet (nombre d'abonnés à l'Internet mobile pour 100 personnes)	1) reformulation précisant que l'indicateur se réfère à la pénétration de l'internet mobile 2) nouveaux objectifs
3	Prix de détail des services Internet (par Mbit/s par mois, en US\$)	Prix de détail des services Internet mobiles (par Mbit/s par mois, en US\$)	1) reformulation précisant que l'indicateur se réfère aux services d'internet mobile 2) nouveaux objectifs



4	Portée géographique des services mobiles	Portée géographique des services mobiles (% de la population couverte par les réseaux 3G)	1) reformulation précisant que l'indicateur se réfère aux services mobiles et à la pénétration de la population2 ) nouveaux objectifs
5	Bénéficiaires directs du projet (en millions)	Bénéficiaires directs du projet (nombre d'abonnés desservis par le réseau de fibre optique de CAB5, millions)	1) reformulation [définition plus précise des bénéficiaires directs 2) nouveaux objectifs
	Femmes bénéficiaires (%)	Bénéficiaires directs du projet (pourcentage d'abonnés desservis par le réseau de fibre optique de CAB5)	1) Nouveaux objectifs pour y6, y7

## II. RÉSULTAT

### A. PERTINENCE DES AOP

#### Évaluation de la pertinence des PDO et du classement

31. **La pertinence de l'AOP est jugée élevée.** Le PDO était pleinement aligné sur les priorités de la BM (tant lors de l'évaluation que tout au long de la mise en œuvre) et sur les objectifs de plus haut niveau de la RDC.
32. **Le projet était pleinement aligné sur les priorités du GBM établies pour la RDC.** La stratégie d'aide-pays (CAS) 2013-2016 de la BM pour la RDC, discutée par le Conseil d'administration en mai 2013, fait spécifiquement référence au projet CAB5 (paragraphe 114 et 115). Le résultat 2.3 de la CAS est : " Amélioration de l'accès à un réseau et à des services à large bande de qualité à un coût réduit ".
33. **Le projet contribue directement aux priorités nationales du gouvernement, y compris** (i) le Programme d'Action du Gouvernement 2012-2016<sup>14</sup> basé sur la Lettre de Politique Sectorielle 2009<sup>15</sup>, (ii) le *Plan National de Numérique - Horizon 2025*, (iii) la stratégie du gouvernement actuel, et (iv) le Plan de Développement du Backbone National de MINPTNTIC<sup>16</sup>. Ce plan comprenait cinq phases de construction. La première phase Muanda - Kinshasa (650 km) a été construite en 2013 mais n'était pas encore totalement opérationnelle au moment de l'évaluation du projet CAB5. Le projet South African Power Market Pool (SAPMP) a contribué à la 2ème phase du plan national, et le projet CAB5 proposé devait contribuer à la 3ème phase. Le projet CAB5 devait initialement financer environ 3 400 km de dorsale en fibre optique, sur les 7 500 km prévus dans cette phase, mais en raison de la restructuration, il a financé 620 km de dorsale en fibre optique. Le coût de construction de l'infrastructure initialement prévue (y compris les équipements passifs et actifs) a été estimé à 84,5 millions de dollars US. La raison d'être du réseau proposé était de fournir à la RDC un accès à la connectivité internationale par le biais des câbles sous-marins qui longent les côtes africaines (WACS, ACE, Seacom, Eassy, LIONS, Teams) et de connecter les trois principaux pôles économiques - Kinshasa (pôle Ouest), Lubumbashi (pôle Sud), Goma (pôle Est), y compris les connexions transfrontalières appropriées à travers l'Angola, le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et la Zambie.

<sup>14</sup> Programme d'action du Gouvernement 2012 - 2016 - Mai 2012

<sup>15</sup> Déclaration de politique Sectorielle - Décembre 2009

<sup>16</sup> Développement des infrastructures en fibre optique haut débit en RDC, Banque mondiale - Ministère des Postes, Téléphones et Télécommunications, Mai 2010



34. **Le PDO est resté très pertinent tout au long de la mise en œuvre** et a contribué à soutenir les objectifs de développement du CAS. Les indicateurs de résultats clés pour le résultat 2.3 du CAS comprenaient des objectifs 2016 pour l'augmentation de la pénétration totale du haut débit (pénétration des ménages) et l'augmentation de la largeur de bande Internet internationale, qui étaient cohérents avec les objectifs clés du projet CAB5. Le CAS 2013-2016 n'avait pas encore été mis à jour à la date de clôture du projet, et le CAS 2013-2016 a donc continué à être utilisé pour l'évaluation de la pertinence à la clôture.
35. **La BM était en bonne position pour poursuivre son soutien au secteur des TIC en RDC avec l'aide** de 92,1 millions de dollars de subventions de l'IDA. La Banque avait apporté un soutien important au secteur des télécommunications de la RDC depuis 2004 à travers une série d'activités d'assistance technique, notamment : (i) l'aide à la création et au fonctionnement du régulateur, l'ARPTC (Projet de développement de la compétitivité du secteur privé 2004-2008), (ii) le dialogue politique pour soutenir l'adoption de la Lettre de politique sectorielle au cours des exercices 09, 10 et 11 ; (iii) le soutien au MINPTNTIC pour développer une stratégie TIC, une politique TIC et une stratégie haut débit ; et (iv) le soutien à la révision du cadre juridique et réglementaire identifié comme actions clés dans les documents de stratégie et de politique TIC.
36. **Au moment de l'évaluation du projet, le projet avait été conçu pour être déployé sur la base d'un PPP** basé sur le modèle CAB et d'autres bailleurs de fonds tels que l'Agence Française de Développement (AFD) avaient été intéressés à fournir un financement parallèle pour établir une infrastructure dorsale complémentaire dans le cadre du projet CAB5.

## B. RÉALISATION DES AOP (EFFICACITÉ)

### Évaluation de la réalisation de chaque objectif/résultat

37. **L'objectif de développement primordial pour le CAB5 était de "contribuer à augmenter la portée géographique et l'utilisation de l'infrastructure régionale à large bande et à réduire le prix des services pour permettre à un plus grand nombre de personnes sur le territoire du bénéficiaire d'accéder aux services des technologies de l'information et de la communication".**<sup>17</sup> Le RIC estime que l'efficacité du projet est **modeste**.<sup>18</sup> Les raisons de cette évaluation sont expliquées ci-dessous.
38. Cette section décompose l'AOP en trois parties et fournit les preuves de sa réalisation à l'aide des indicateurs clés. La note d'efficacité globale pour le CAB5 est basée sur l'évaluation de chaque résultat de l'AOP, en supposant qu'ils sont globalement d'importance égale.

### **PDO 1 : Contribuer à accroître la portée géographique des services de réseaux régionaux à large bande**

#### **39. La réalisation du PDO 1 est jugée modeste.**

- (i) *Nombre de kilomètres de réseau de fibres optiques installés*
- a. L'indicateur a été atteint à 100 % après l'annulation partielle du don de l'IDA et la réinitialisation de sa valeur cible à la baisse par rapport à 3 400 km. Une liaison de 620 km entre Kinshasa et Muanda avait été achevée

---

<sup>17</sup> Le PAD avait une formulation pratiquement identique avec le même sens : L'objectif de développement du projet (PDO) est de "contribuer à accroître la portée géographique et l'utilisation de l'infrastructure régionale à large bande et à réduire le prix des services pour permettre à davantage de personnes en RDC d'accéder aux services des technologies de l'information et de la communication".

<sup>18</sup> Une note modérée indique que l'opération a partiellement atteint (ou devrait partiellement atteindre) ses objectifs (résultats escomptés).



par SOCOF en 2020 mais n'était pas encore opérationnelle en raison de l'attente du contrat PPP pour rendre la liaison opérationnelle et du fait que la liaison n'était pas connectée à la station d'atterrissage de Muanda. La liaison a le potentiel d'augmenter considérablement la capacité de la fibre opérationnelle entre Muanda (WACS) et Kinshasa, ce qui pourrait améliorer la proposition de valeur client pour les opérateurs mobiles en offrant un haut débit plus rapide et plus fiable, avec des avantages connexes pour étendre la portée géographique des services de réseau haut débit à travers le Pôle économique occidental. Un contrat PPP pour l'exploitation et la maintenance de la liaison a été signé avec un consortium angolais/congolais<sup>19</sup>. Les opérateurs privés Vodacom et Airtel ont construit une liaison fibre supplémentaire entre Muanda et Kinshasa en 2021 qui est connectée à la station d'atterrissage de SCPT à Muanda, diminuant ainsi les chances que ces opérateurs utilisent la liaison SOCOF dans l'immédiat.

(ii) *Portée géographique des services mobiles (pourcentage de la population couverte)*

- a. L'indicateur PDO a été atteint avec 64% de la population couverte contre un objectif de 50% lors de l'évaluation. Bien que la liaison par fibre optique entre Muanda et Kinshasa, installée par SOCOF, soit censée devenir opérationnelle, cela ne s'est pas encore produit et les progrès ne peuvent donc pas être attribués à cette liaison. Entre-temps, une autre liaison par fibre optique entre Muanda et Kinshasa a été installée par deux ORM (Vodacom et Airtel) en 2021, ce qui réduit l'additionnalité à court terme de la liaison SOCOF. Cependant, le concessionnaire a l'intention d'étendre la liaison SOCOF à l'Angola et au Congo Brazzaville, ce qui offrira une portée géographique accrue une fois qu'elle sera opérationnelle.
- b. Le projet n'a pas réussi à accroître la portée géographique de la large bande dans les pôles économiques de l'Est et du Sud, et en particulier à établir des liens avec l'Afrique de l'Est pour accéder aux câbles sous-marins au large de la côte Est, car cette partie du projet a été annulée (voir la section 2). Le projet a également eu des difficultés à établir des protocoles d'accord (MOU) avec les pays voisins à l'est.

**Tableau 7 : Réalisation des indicateurs du PDO1**

Indicateur	Unité	Ligne de base 24-Feb-2014	Objectif à l'approbation Juillet 2014	Objectif à la clôture 30 septembre 2021	Valeur à la clôture 30 septembre 2021
Nombre de kilomètres de réseau de fibres optiques installés	Kilomètres	0	3,400	650	620 <sup>20</sup>
Portée géographique des services mobiles (pourcentage de la population couverte)	Pourcentage	25	50	50	64
Impact sur le secteur des télécommunications de l'assistance technique et du renforcement des capacités fournis par le projet CAB 5	Numéro (personnalisé) 0-pas	0	4	4	3

<sup>19</sup> Le contrat PPP a été signé le 14 mars 2022. Il est entendu que ce nouveau consortium cherchera à commercialiser la liaison via une connexion avec l'Angola s'il ne parvient pas à accéder à la station d'atterrissage de la SCPT à Muanda.

<sup>20</sup> 650 km était la longueur estimée de la fibre lors de l'évaluation, la liaison a été achevée à 620 km.



	d'impact à 5-impact élevé)				
--	----------------------------	--	--	--	--

**PDO 2 - Contribuer à réduire le prix des services**

**40. La réalisation du PDO 2 est jugée modeste.**

*(i) Prix de détail des services Internet mobiles*

Le projet devait contribuer à la réduction du prix des services Internet mobiles grâce à une concurrence accrue, des économies d'échelle, une meilleure qualité de service et la disponibilité de services TIC à valeur ajoutée (par exemple, les services bancaires mobiles). L'indicateur a dépassé sa cible. À la clôture du projet, les prix de détail de l'Internet (pour les abonnés mobiles) avaient baissé à environ 123 USD/Mbps/mois, alors qu'ils étaient d'environ 2 000 USD au début du projet. L'impact direct de l'infrastructure de fibre optique du projet sur le marché est nul car l'infrastructure n'était pas encore opérationnelle. Cependant, il semblerait que d'autres activités de CAB5 ayant contribué à l'augmentation de l'accessibilité financière, telles que la modélisation des prix d'interconnexion des réseaux mobiles financée dans le cadre du volet C, ont permis aux opérateurs de réduire, sur plusieurs années, le tarif de terminaison d'appel mobile et les tarifs de la voix au comptoir, au grand bénéfice des utilisateurs. Les tarifs d'interconnexion ont considérablement diminué suite à la mise en œuvre du nouveau modèle tarifaire : 0,034 \$ US/minute en 2016 ; 0,027 \$ US/minute en 2017 ; 0,023 \$ US/minute en 2019 ; 0,02 \$ US/minute en 2020.

*(ii) Impact de l'assistance technique sur le secteur des télécommunications*

- a) L'AT, le dialogue politique et le renforcement des capacités du MINPTNTIC et de l'ARPTC ont été fournis pour renforcer le cadre légal et réglementaire en RDC, y compris la gestion du spectre, l'intégrité du réseau et la cybersécurité. En outre, un observatoire de gros a été mis en place et continue de surveiller l'industrie des télécommunications et de produire des rapports trimestriels sur le marché. Plus spécifiquement, la modélisation des prix d'interconnexion des réseaux mobiles, financée dans le cadre de la composante C et mise en œuvre par l'ARPTC, a permis aux opérateurs de réduire, sur plusieurs années, le tarif de terminaison d'appel mobile et les tarifs de la voix au guichet, au grand bénéfice des utilisateurs.
- b) Le renforcement des capacités et l'assistance technique ont été réalisés pour promouvoir l'accès ouvert et le régime de tarification de gros, et pour développer des outils réglementaires pour le marché du haut débit. Cela a contribué à améliorer l'efficacité de la réglementation du secteur des télécommunications et des TIC en RDC et à accroître la disponibilité des services à valeur ajoutée (tels que les services bancaires mobiles). Cependant, au moment de la préparation de l'ICR, la politique d'accès ouvert pour le cadre nouveau et existant était en attente d'approbation.
- c) Le déploiement de la 4G et l'adoption généralisée des smartphones ont considérablement augmenté la vitesse du haut débit disponible pour les clients de la téléphonie mobile et ont entraîné une forte réduction correspondante du prix par Mbps par mois. Les opérateurs de téléphonie mobile se sont heurtés à la résistance du régulateur ARPTC lorsqu'ils ont essayé d'augmenter les prix pour les meilleurs services. C'est un signe positif de l'amélioration de l'efficacité de la réglementation suite à l'assistance technique fournie à l'ARPTC dans le cadre du projet.

**Tableau 8 : Réalisation des indicateurs du PDO2**





Indicateur	Unité	Ligne de base 24-Feb-2014	Objectif à l'approbation Juillet 2014	Objectif à la clôture 30 septembre 2021	Valeur à la clôture 30 septembre 2021
Prix de détail des services Internet (par Mbit/s par mois, en US\$)	Montant (US\$)	2,000	200	200	123

**PDO 3 : Contribuer à accroître l'utilisation des services du réseau régional à large bande.**

**41. La réalisation du PDO 3 est jugée modeste.**

*(i) Nombre d'abonnés à l'Internet pour 100 personnes*

L'utilisation des services Internet (abonnés mobiles) a augmenté de manière significative au cours du projet. L'indicateur a été atteint à 115 %. Pendant cette période, plusieurs autres investissements dans l'infrastructure à large bande étaient en cours (comme indiqué dans la section 1), offrant au marché diverses options de connectivité. Entre-temps, la liaison SOCOF n'était pas encore opérationnelle à la fin du projet. Par conséquent, l'attribution de cette réalisation à l'infrastructure installée par le projet CAB5 n'est pas possible.

*(ii) Nombre de bénéficiaires directs du projet*

L'indicateur "bénéficiaire direct du projet" est resté à zéro car l'infrastructure n'était pas encore opérationnelle à la clôture du projet. Cependant, il est possible de contribuer de manière significative à cet objectif à l'avenir, une fois que la liaison sera commercialisée.

*(iii) Impact de l'assistance technique sur le secteur des télécommunications*

Une assistance technique a été fournie à l'ARPTC sur la gestion du spectre, la gestion et le contrôle des fréquences et la cybersécurité. Cela a eu un effet positif sur le développement de la 3G en RDC, dont le taux de pénétration était de 25,78 % au 1er juillet 2021, et sur la confiance des utilisateurs.

**Tableau 9 : Réalisation des indicateurs du PDO3**

Indicateur	Unité	Ligne de base 24-Feb-2014	Objectif à l'approbation Juillet 2014	Objectif à la clôture 30 septembre 2021	Valeur à la clôture 30 septembre 2021
Accès aux services Internet (Nombre d'abonnés Internet pour 100 personnes)	Numéro	2.0	20	20	23
Nombre de bénéficiaires directs du projet	Numéro	0	5,000,000	5,000,000	0

**C. EFFICACITÉ**

**42. Le RCI évalue l'efficacité comme étant modeste.**



43. L'importante subvention de préparation de projet (PPG) (4 millions de dollars US), une avance pour les travaux préparatoires du projet CAB5, n'a pas été en mesure d'achever les activités financées dans des domaines clés dans le très court laps de temps (7 mois) avant l'approbation du projet,<sup>21</sup> et peut avoir contribué à des inefficacités ultérieures et à l'annulation des fonds.
44. Les retards qui ont suivi dans l'exécution des conditions de décaissement ont nui à l'efficacité globale du projet. Ces retards ont également eu des effets substantiels sur l'achèvement des composantes et ont entraîné une réduction importante de la portée de la composante B et l'annulation d'une grande partie de la subvention de l'IDA. Cependant, certains des indicateurs de l'objectif de développement ont été atteints (bien que leur attribution au projet soit discutable) et représentent une valeur importante à long terme. Les coûts liés à la passation des marchés, à la sécurité et à la gestion du projet ont été importants mais raisonnables compte tenu du contexte.
45. Quatre restructurations ont été nécessaires, ce qui a entraîné une prolongation totale de 21 mois de la date de clôture initiale. Cela aurait été bien justifié si les fonds avaient pu être utilisés. Cependant, sur les 92,1 millions de dollars de subventions de l'IDA (<sup>22</sup>), seuls 38,18 millions de dollars environ ont été utilisés (41,5 % du montant initialement approuvé) et 8,78 millions de dollars n'ont pas été décaissés à la fin du projet.<sup>23</sup> Le reste de la subvention n'a pas été gaspillé, puisqu'il a été réaffecté à un programme soutenu par la Banque mondiale et destiné au rétablissement du COVID en RDC.
46. Au moment de la préparation du RIC, aucun investissement d'infrastructure soutenu par le projet n'était opérationnel, par conséquent une analyse économique et financière actualisée n'a pas été préparée (étant donné qu'il n'y aurait aucun retour direct). Il est possible que le projet contribue à des avantages économiques substantiels pour la RDC, car la route Muanda-Kinshaha est la principale route reliant le câble sous-marin international et la capitale. La liaison a été construite à un niveau de qualité élevé et permettra probablement d'améliorer la qualité et la fiabilité de la liaison avec la capitale. Cependant, la liaison n'est pas encore opérationnelle, il est donc trop tôt pour juger.<sup>24</sup>
47. Le coût de la construction des 620 km de fibre dans le cluster occidental était d'environ 27 000 USD par kilomètre, travaux de génie civil compris. Ce chiffre est conforme aux estimations internationales pour une liaison souterraine couvrant un terrain à peu près similaire, et est sensiblement inférieur au prix payé par la SCPT pour la liaison précédente sur le même itinéraire.

---

<sup>21</sup> De plus amples détails sont fournis dans la section III A : "Facteurs clés pendant la préparation".

<sup>22</sup> Il s'agit de la valeur en dollars US de la subvention IDA de 59,8 millions de DTS à la date de clôture finale (30 septembre 2021). La répartition des décaissements par composante était de 3,68 millions de dollars US pour la composante A, 28,0 millions de dollars US pour la composante B et 6,5 millions de dollars US pour la composante C.

<sup>23</sup> Le chiffre de 8,78 millions de dollars US pour le montant non déboursé provient de la connexion client. Un montant plus élevé de 17,53 millions de dollars est dérivé de la fiche technique du portail des opérations, mais ce dernier doit être ajusté pour tenir compte des fluctuations de la devise US\$/SDR.

<sup>24</sup> Des analyses économiques et financières ont été fournies dans le PAD (Annexes 6a et 6b). Cependant, ces analyses étaient fondées sur l'ajout de liens opérationnels en fibre optique par le projet, ce qui ne s'est pas produit.



## D. JUSTIFICATION DE L'ÉVALUATION DU RÉSULTAT GLOBAL

48. Compte tenu de la pertinence élevée, de l'efficacité modeste et de l'efficience modeste, le résultat global est jugé **modérément insatisfaisant (MU)**.
49. Des améliorations notables du secteur ont eu lieu pendant la période du projet, conformément au DPO (amélioration de la couverture géographique, baisse des prix et augmentation de l'utilisation des services à large bande et des TIC). Bien qu'il soit difficile d'attribuer entièrement ces améliorations au projet, des contributions significatives ont été apportées par ses activités d'assistance technique, en particulier pour soutenir le régulateur ARPTC. Comme la commercialisation de l'infrastructure en fibre optique de SOCOF n'aura lieu qu'après l'ICR, il ne sera possible de mesurer les effets de cette partie du projet que dans le futur.

## E. AUTRES RÉSULTATS ET IMPACTS (LE CAS ÉCHÉANT)

### Genre

50. Les principales activités du projet visaient à bénéficier aux hommes comme aux femmes. Par exemple, les avantages de l'augmentation de la pénétration du haut débit, de la baisse des prix pour les clients, de l'amélioration de la législation et de la réglementation en matière de télécommunications, etc. ne font pas de discrimination en fonction du sexe ou de l'âge. Cependant, bien que le projet n'ait pas ciblé spécifiquement le genre, en général, les femmes utilisant la large bande peuvent avoir le plus à gagner de l'accès et de l'abordabilité dans un contexte où les femmes ont des revenus plus faibles<sup>25</sup>. En outre, le projet a cherché à ventiler les bénéficiaires du projet entre hommes et femmes afin de déterminer l'impact du projet sur les deux segments.

### Renforcement institutionnel

51. Le projet a contribué au renforcement institutionnel du MINPTNTIC et de l'ARPTC par le biais d'une assistance technique, d'un soutien stratégique et d'un renforcement des capacités politiques et réglementaires sur des sujets cruciaux tels que la mise en œuvre du PPP et du libre accès, les outils réglementaires, les modèles de coûts, la gestion du spectre et la coordination transfrontalière, la cybersécurité et le suivi et l'évaluation. Ce renforcement institutionnel devrait permettre d'améliorer l'efficacité de la réglementation du secteur des télécommunications et des TIC en RDC.

### Mobiliser le financement du secteur privé

52. Pour tirer parti de l'expertise internationale et s'assurer que les décisions d'exploitation et d'investissement sont prises sur une base commerciale solide, le projet a adopté une approche visant à faire participer le secteur privé à la gestion, à la maintenance et à la commercialisation de l'infrastructure CAB5 dans le cadre d'un modèle de partenariat public-privé (PPP) à accès ouvert entre l'entreprise publique propriétaire du réseau (SPN) et l'opérateur privé qui gère le réseau (concessionnaire). Le projet a financé l'infrastructure passive, y compris l'enfouissement des conduits et de la fibre, et la construction d'abris, tandis que le consortium concessionnaire fournira

<sup>25</sup> <https://www.peacewomen.org/content/gender-inequality-and-social-institutions-dr-congo>



l'équipement actif et financera le dernier kilomètre manquant à Muanda pour connecter la fibre à la station d'atterrissage WACS (ou prendre des dispositions alternatives de connexion à court terme, via l'Angola). Le consortium concessionnaire devrait faire des investissements financiers substantiels pour compléter les ressources de la subvention de l'IDA.

### Réduction de la pauvreté et prospérité partagée

53. Le développement du secteur des télécommunications de la RDC contribue au double objectif de la Banque mondiale d'éliminer l'extrême pauvreté et de stimuler la prospérité partagée. Au cours de la mise en œuvre du projet, il y a eu une amélioration de l'accessibilité à l'Internet, les prix de détail ayant baissé à environ 123 USD par Mbps par mois, alors qu'ils étaient d'environ 2000 USD par Mbps par mois au début du projet. Cependant, l'attribution de ce succès au projet est incertaine. De même, la portée géographique des services Internet a augmenté de 65% au cours de la période du projet, ce qui peut être en partie attribué à la mise en œuvre réussie des activités de renforcement des capacités pour l'ARPTC dans le cadre de la composante C. Cet accès accru aux services à large bande offre des possibilités de bond en avant, en permettant de nouvelles façons de communiquer, de partager et de stocker des informations, de fournir des services et de mener des affaires. L'accès accru à l'information profitera à divers segments de la société, par exemple, il permettra aux entrepreneurs et aux commerçants de développer leurs activités en RDC et de faciliter le commerce régional et mondial.

### Autres résultats et impacts non intentionnels

## III. KEY FACTORS THAT AFFECTED IMPLEMENTATION AND OUTCOME

### A. FACTEURS CLÉS LORS DE LA PRÉPARATION

**La BM a évalué le niveau de préparation du gouvernement à la mise en œuvre du projet CAB5.** Avant son évaluation du projet CAB5, la BM a mené une opération d'AT financée en interne pour les services de réglementation des TIC en RDC (P132812). Cette AT, menée entre fin 2012 et début 2014, visait à (i) évaluer l'état de préparation du gouvernement pour mettre en œuvre avec succès le projet CAB5, en se concentrant sur les principes d'accès ouvert et de non-discrimination pour la gestion de la future dorsale ; (ii) conseiller le gouvernement sur la révision du cadre juridique et réglementaire ; et (iii) développer le cadre et la structure PPP proposés. Les résultats de l'AT ont indiqué qu'il était nécessaire d'évaluer et de mesurer les risques accrus associés à la mise en place du PPP et de prévoir plus de temps pour établir l'état de préparation de CAB5. Ils ont également noté l'évolution d'un paysage concurrentiel dans le développement du secteur et ont souligné l'importance de gérer étroitement les risques et la nécessité pour la BM de collaborer avec la MIGA et la SFI pour mieux déterminer



dans quelle mesure le secteur privé contribuerait financièrement au projet. Ces recommandations ont été prises en compte lors de la préparation du projet.

54. **Le temps de préparation du CAB5 était insuffisant pour finaliser les activités préparatoires.** Une subvention de préparation de projet (PPG) de 4 millions de dollars US a été approuvée par l'IDA et le gouvernement de la RDC en décembre 2013 en tant qu'avance dans le cadre du projet CAB-SOP5.<sup>26</sup> Le PPG a soutenu (i) la mise en place de dispositions permettant de recruter une banque d'investissement pour finaliser les accords de PPP ;<sup>27</sup> (ii) l'identification des investissements de réseau à financer par le projet proposé ; (iii) l'engagement du MINPORTFOLIO en tant qu'agence d'exécution, par le biais de son unité de gestion de projet (COPIREP) ; (iv) la préparation d'instruments de sauvegarde appropriés ; et (v) une étude pour développer la feuille de route du gouvernement pour la restructuration de la SCPT. Cependant, les 7 mois alloués à la finalisation de ces activités ont été insuffisants, ce qui a entraîné des difficultés lors de la mise en œuvre du projet.
55. **La structure PPP :** Le document d'information sur le projet CAB5 (phase d'évaluation)<sup>28</sup> a expliqué les raisons pour lesquelles le projet s'appuierait sur des PPP pour construire et exploiter le réseau de fibre optique en RDC comme suit : (i) Ni le gouvernement de la RDC, ni les opérateurs privés n'ont été perçus comme ayant la capacité financière ou l'expertise technique pour soutenir l'investissement initial élevé requis pour construire un réseau national. Le contexte est similaire à celui de l'Europe et des Etats-Unis où la grande taille géographique présente des défis importants et dissuade les opérateurs de télécommunications d'investir et de se développer en dehors d'un pôle économique ; (ii) Le PPP<sup>29</sup> pourrait être conçu pour regrouper les acteurs du marché, ce qui réduirait les coûts de transaction pour le gouvernement et les opérateurs privés. Cette configuration augmenterait les capacités de coordination pour l'entretien du réseau et la détermination des prix de gros de manière transparente ; (iii) Un certain nombre d'opérateurs privés en RDC discutent déjà de la création d'un consortium afin de tirer parti des opportunités de coordination et d'investissement pour l'expansion du réseau.
56. **La mise en place du PPP a été proposée comme une approche en deux étapes.** Comme condition préalable, (i) un SPN, qui serait une société à actionnariat public, serait établi pour posséder l'infrastructure passive (c'est-à-dire les câbles et les conduits de fibre optique) et une partie de l'infrastructure active (bâtiments, équipement neutre du point de vue de la technologie de transmission qui pourrait être partagé entre les opérateurs) ; (ii) le reste de l'infrastructure active et l'intelligence du réseau seraient spécifiques à l'opérateur<sup>30</sup>. Dans un premier temps, le SPN sélectionnerait une entreprise de construction pour construire l'infrastructure, effectuer les travaux de génie civil et poser la fibre noire sur le sol. Une fois construite, l'infrastructure serait incorporée au capital du SPN sous forme de fonds propres. Dans un deuxième temps, le SPN contracterait un groupement d'opérateurs ou plusieurs opérateurs séparément (le "Concessionnaire") pour "allumer" la fibre noire (c'est-à-dire investir dans le réseau d'accès et les équipements actifs) et un contrat de concession serait préparé et conclu entre le SPN et ces opérateurs pour la maintenance, la gestion et la commercialisation de l'infrastructure. Le raisonnement de base derrière l'établissement d'un PPP était sain, mais il a fallu beaucoup de temps pour le structurer (en partie à cause du retard dans la mise en place du SPN), et a probablement surestimé la capacité du client à gérer un arrangement

<sup>26</sup> D'autres projets de la série CAB ont également utilisé un PPG important. Cependant, ce PPG n'a été signé que sept mois avant l'approbation du projet CAB5 par le Conseil d'administration, ce qui signifie que les points (a) et (e) ne pouvaient pas être achevés avant l'approbation du projet principal. Des clauses ont alors été insérées dans la convention de financement afin de conditionner les décaissements du projet aux progrès réalisés sur ces points.

<sup>27</sup> Il a été précisé que cela impliquait la création d'une *Société de Patrimoine Nationale* (SPN), une société à responsabilité limitée entièrement détenue par l'Etat congolais, qui engagerait une banque d'investissement pour structurer le PPP.

<sup>28</sup> Ce document a été publié en février 2014.

<sup>30</sup> *Inter Alia* : équipement terminal, électronique à fibre optique, routeurs, commutateurs...



complexe avec une expérience limitée des PPP. Les questions d'économie politique ont également retardé la mise en œuvre du PPP.

57. **Dispositifs de mise en œuvre et points focaux** La BM a préconisé des dispositifs de mise en œuvre efficaces comprenant un comité de pilotage du projet<sup>31</sup>, une unité fiduciaire du projet (d'abord au COPIREP, puis à SOCOF une fois qu'elle a été établie) et des points focaux du projet (MINPTNTIC, MINPORFOLIO, ARPTC). En tant qu'entreprise publique, SOCOF relevait du ministère du portefeuille. La création de la SOCOF était considérée comme justifiée car la SCPT, qui aurait pu gérer et exploiter la nouvelle infrastructure de fibre optique, avait des problèmes de gouvernance et de mauvais antécédents, et le gouvernement voulait que la propriété de la fibre reste publique. Malheureusement, la SOCOF a également été confrontée à des problèmes de gouvernance et de leadership similaires, qui ont fini par nuire à la performance du projet tout au long de la mise en œuvre de CAB5.
58. **Les risques du projet ont été correctement identifiés mais les mesures d'atténuation ont été insuffisantes.** Les principaux risques identifiés par la Banque mondiale lors de l'évaluation comprenaient les retards dans la mise en œuvre du nouveau cadre juridique, les difficultés politiques liées à la restructuration de la société publique SCPT et le "schéma de PPP non défini", qui se sont tous matérialisés et ont entraîné des retards dans la mise en œuvre du projet. Le risque global du projet a été jugé substantiel tout au long de sa durée de vie, principalement en raison des faibles décaissements et des retards importants dans la mise en œuvre des composantes du projet.
59. **Conditions de décaissement** : Afin d'aider à garantir l'engagement effectif du gouvernement dans la restructuration de la SCPT et le système de PPP (en particulier l'opérationnalisation du SPN), la BM a jugé nécessaire d'inclure dans l'AF des conditions qui devaient être remplies avant que les décaissements spécifiques du projet puissent avoir lieu.<sup>32</sup> Deux de ces engagements ont compromis la mise en œuvre du projet, comme nous le verrons plus loin.

---

<sup>31</sup> *Comité de Pilotage*

<sup>32</sup> Ces clauses spécifiques n'ont pas été utilisées pour les trois premiers projets CAB, mais ont été introduites dans CAB4 (Gabon) pour exiger la création du SPN afin de mettre en œuvre le PPP.



## FACTEURS CLÉS LORS DE L'EXÉCUTION

60. **Les conditions de déboursement du projet n'ont pas pu être remplies pendant la mise en œuvre.** Le projet comprenait des conditions de décaissement, notamment la signature d'une nouvelle loi sur les télécommunications pour remédier aux principales lacunes et faiblesses perçues de la précédente loi sur les télécommunications de 2002<sup>33</sup>. Les retards dans l'approbation d'une nouvelle loi sur les télécommunications par le Parlement ont entraîné des retards dans la mise en œuvre de la composante B, et ont finalement entraîné la réduction de la portée de cette composante et l'annulation de 26,346 millions de DTS (équivalent à 36,4 millions de dollars US) de fonds non engagés dans le cadre du don de l'IDA. Comme mentionné précédemment dans ce document, les conditions ont été considérées comme importantes pour la création d'un environnement favorable à la mise en œuvre du projet. Cependant, la mise en œuvre du projet CAB5 aurait tout de même été possible sans les conditions. Avec le recul, il aurait été préférable de soutenir la réalisation de ces réformes (une fois qu'elles auraient été convenues avec le gouvernement) dans le cadre d'un instrument distinct (tel qu'un OPD) afin de ne pas retarder ou annuler inutilement des développements critiques dans le secteur.
61. **L'adhésion du gouvernement au projet :** Selon le bénéficiaire, le projet n'avait pas suffisamment de visibilité aux niveaux élevés du gouvernement et auprès du public, et il a souvent eu du mal à influencer les décisions prises par les institutions gouvernementales, la présidence et le Parlement, comme l'adoption du nouveau cadre juridique et la finalisation de l'accord de PPP. Certains politiciens et certaines entreprises privées locales ont perçu le projet comme une menace pour leurs intérêts.
62. **Le projet tentait d'aider la SCPT à remédier aux défauts de sa liaison existante Muanda-Kinshasa** (dans le cadre de la composante A)<sup>34</sup> et, dans le même temps, à constituer un SPN pour organiser un schéma PPP afin de construire de nouvelles liaisons, notamment une nouvelle liaison entre Muanda et Kinshasa. Le premier projet nécessiterait une coopération avec la SCPT, le second serait essentiellement en concurrence avec la SCPT. Cela n'offrait pas une stratégie cohérente qui serait attrayante pour la SCPT. La nécessité de l'adhésion de la SCPT demeurait, quelles que soient les tentatives de MINPORTFOLIO et du projet pour restructurer la société. Même une SCPT restructurée resterait dans le secteur de la dorsale à large bande et resterait responsable d'au moins 4 000 km de dorsale en fibre optique qu'elle avait déjà installée et/ou était en train d'installer en RDC (et avait déjà loué de la capacité à plusieurs ORM).
63. **L'environnement socio-politique n'était pas favorable.** Les élections qui se sont tenues en 2018 ont ralenti le projet. Les changements institutionnels qui ont eu lieu pendant les élections peuvent avoir entraîné un manque de financement pour les opérations de SOCOF. Cela a contribué à la restructuration n°1 en 2019, qui a eu lieu après l'examen à mi-parcours du projet. Entre-temps, des progrès ont été réalisés dans l'approbation de la nouvelle loi sur les télécommunications, mais à un rythme lent. L'environnement politique s'est amélioré avec le nouveau gouvernement en 2019, qui a mis davantage l'accent sur le développement de l'économie numérique.

---

<sup>33</sup> Comme indiqué dans le PAD, en vertu de la loi de 2002, l'opérateur de télécommunications public SCPT détient des droits exclusifs temporaires sur le "*Backbone National*" (BBN) pour des raisons de sécurité nationale, ce qui a suscité des inquiétudes au sein de l'équipe d'évaluation du projet CAB5 de la Banque mondiale, qui craignait que cela ne compromette la concurrence et les principes d'accès ouvert. Toutefois, l'article 12 de la loi sur les télécommunications (n° 013 de 2002) permet à l'État, par l'intermédiaire de l'autorité de régulation des télécommunications, d'autoriser (à titre exceptionnel) un autre opérateur (autre que SCPT) à installer et à exploiter une partie du BBN.

<sup>34</sup> L'aide envisagée pour la SCPT comportait deux volets : la restructuration de la SCPT pour en faire un opérateur de gros compétitif et



64. **La mise en œuvre du projet a été affectée par les mesures rigoureuses prises par le gouvernement pour lutter contre la pandémie de COVID-19** depuis la déclaration du premier cas en mars 2020 - notamment la fermeture des frontières, la restriction des rassemblements publics et l'interdiction des déplacements entre Kinshasa et les autres provinces. Ces mesures ont eu un impact sur les activités de mise en œuvre et de supervision du projet, puisque le personnel de la BM et les fonctionnaires du gouvernement étaient soumis à des restrictions de déplacement.

#### IV. LA PERFORMANCE DES BANQUES, LES PROBLÈMES DE CONFORMITÉ ET LES RISQUES POUR LES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

##### A. QUALITÉ DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION (S&E)

###### Conception M&E

65. Les indicateurs de résultats pour ce projet étaient essentiellement les mêmes que ceux utilisés pour le programme régional CAB, liés à la portée géographique, à l'utilisation et aux prix des services du réseau régional à large bande avec des cibles claires par rapport auxquelles les progrès vers les objectifs ont été évalués. Cependant, dans ce cas, l'échelle des activités proposées par le projet était modeste par rapport aux besoins d'investissement en TIC et en large bande du pays, et un grand nombre d'investissements privés dans les TIC avaient lieu en même temps. Par exemple, l'un des ORM, Airtel, a déjà investi plus d'un milliard de dollars US en RDC. Par conséquent, l'attribution des résultats au projet est incertaine et probablement assez faible. Ceci est explicitement reconnu dans le PDO, qui spécifie que le projet contribuera à atteindre les objectifs. La composante d'assistance technique du projet, en particulier l'appui au régulateur ARPTC, a contribué à l'atteinte du PDO. La contribution de la nouvelle infrastructure de fibre optique sera visible dans le futur, lorsqu'elle sera opérationnelle. Le cadre de résultats était clair, et les indicateurs intermédiaires ont permis de saisir de manière adéquate la contribution des activités et des produits du projet à la réalisation des résultats au niveau du PDO. Le régulateur du secteur, l'ARPTC, était l'entité désignée pour effectuer la collecte des données, avant de compiler les résultats et de les transmettre à l'équipe du projet.
66. La conception du S&E aurait pu être améliorée en fournissant des définitions plus précises pour les indicateurs - par exemple, il a fallu modifier deux indicateurs au cours de la mise en œuvre pour préciser qu'ils s'appliquaient uniquement aux services mobiles. Les indicateurs originaux pour le renforcement des capacités ne se concentraient pas sur la contribution du projet, et l'indicateur révisé ne faisait pas référence au renforcement des capacités. Un indicateur modifié de renforcement des capacités a été utilisé pour ce RIC. Il y avait une incohérence dans le nom de l'indicateur PDO2 (prix des services). L'indicateur était intitulé Prix de la transmission de la capacité nationale en gros (US\$/Mbps/mois) mais le projet a fait référence à l'indicateur comme Prix de détail des services Internet (par Mbit/s par mois, en US\$). L'indicateur mesurait le prix de détail de l'Internet disponible pour les consommateurs plutôt que le prix de gros. Le nom de cet indicateur aurait dû être modifié de "prix de gros" à "prix de détail", conformément aux données suivies par le projet.

---

la réhabilitation de sa liaison Kinshasa-Muanda afin de disposer d'actifs et de revenus pleinement performants. Le "marché" envisagé avec le gouvernement consistait à aider SCPT à se préparer au nouveau cadre juridique et à un environnement pleinement concurrentiel.





### Mise en œuvre et utilisation du S&E

67. Les données de suivi et d'évaluation (valeurs de référence et valeurs réelles) ont été collectées et analysées selon une méthodologie solide. L'ARPTC a collecté les données pertinentes dans le cadre de ses fonctions de surveillance du marché en obtenant des informations fiables directement auprès des opérateurs et des ISP. L'ARPTC a ensuite fourni à l'UIP, sur une base semestrielle, les valeurs des indicateurs de suivi et d'évaluation qu'il a collectées.
68. Le projet a atteint 6 des 9 résultats et indicateurs intermédiaires, mais des problèmes d'attribution ont déjà été signalés. Les données de S&E ont été utilisées pour suivre les performances tout au long de la phase de mise en œuvre et pour ajuster les indicateurs et le cadre de résultats lors de la restructuration en 2019 et 2020. Les résultats du S&E ont été diffusés par l'UIP à toutes les parties prenantes, et l'ARPTC a continué à collecter des données au-delà de la date de clôture du projet.

### Justification de la note globale de la qualité du S&E

69. La qualité du suivi et de l'évaluation est jugée **substantielle**, étant donné la qualité de la mise en œuvre, la diffusion régulière et l'utilisation dans la mise en œuvre du projet.

### B. CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET FIDUCIAIRE

70. **Sauvegardes environnementales et sociales.** La catégorie d'évaluation environnementale a été notée B lors de l'instruction. Le projet comportait une composante importante de développement des infrastructures et un coût social. Le projet a déclenché la politique de sauvegarde environnementale OP/BP 4.01, un cadre de gestion environnementale et sociale (ESMF) et trois rapports d'évaluation d'impact environnemental et social (ESIA) et un ESMP ont été produits et divulgués. Le projet a également déclenché l'OP 4.10 et l'OP 4.12 et un plan d'action de réinstallation (RAP) a été préparé et mis en œuvre pour le cluster ouest. Un cadre de politique de réinstallation et un cadre de politique des peuples autochtones ont également été préparés. Un mécanisme de recours fonctionnel a été créé. 56 plaintes ont été enregistrées depuis le début du projet, et toutes ont été traitées et considérées comme closes. Un spécialiste de l'environnement a été engagé pour soutenir le projet dans le suivi des mesures de protection de l'environnement. Le risque environnemental est jugé substantiel.
71. **La plupart des actions prévues dans les rapports ESIA ont été mises en œuvre avec satisfaction** (bien qu'avec des retards importants pour certaines) et l'impact environnemental des travaux a été systématiquement atténué conformément aux normes et directives incluses dans tous les contrats du projet. Cependant, les performances du projet en matière de garanties ont été jugées modérément insatisfaisantes à la clôture, car le projet a été clôturé avec un problème de santé et de sécurité au travail en suspens.
72. **Incidents de santé et de sécurité au travail (SST).** Le projet a signalé un incident de SST. Cet incident impliquant un grave accident de la circulation qui a causé deux décès a été classé comme grave et a été confirmé et comptabilisé par l'ESIRT, mais n'a pas été clos parce que l'indemnisation à verser aux familles des personnes décédées et des deux personnes blessées est toujours en attente. La BM continuera à suivre le bénéficiaire sur ce cas en suspens pour assurer sa résolution et sa clôture dès que possible.



73. **Le risque lié au système financier a d'abord été jugé substantiel, puis élevé.** Les dispositions de gestion financière, y compris les mesures d'atténuation pour le projet, ont été jugées adéquates pour répondre aux exigences fiduciaires minimales de la Banque mondiale en vertu de l'OP/BP10.00. L'UIP disposait d'un personnel FM expérimenté, il n'a donc pas été nécessaire de recruter du personnel FM supplémentaire. Cependant, à la fin du projet, le système de gestion financière était jugé modérément insatisfaisant, tandis que le risque fiduciaire était jugé élevé. Les principaux problèmes du projet étaient un faible taux d'exécution du budget, des retards fréquents dans la présentation du RIF, des retards dans la présentation du rapport d'audit 2019 et 2020, une opinion d'audit avec réserve, des dépenses inéligibles identifiées, des faiblesses importantes du contrôle interne et des cas de mauvaise gestion des actifs du projet signalés par l'auditeur. Au début de la mise en œuvre du projet, l'UIP a été temporairement mise en place au sein du COPIREP, qui avait une expérience **limitée** de la gestion des projets de la BM. Fin 2016, l'UIP a été transférée à SOCOF, une entité nouvellement constituée, **et a été soumise à la direction du nouveau directeur général de SOCOF**. Lors de l'examen des pièces justificatives sélectionnées de manière aléatoire par le SGF, l'équipe a identifié des dépenses inéligibles d'un montant de 163 970,55 USD, des transactions dont les pièces justificatives étaient insuffisantes et des faiblesses importantes dans les systèmes de contrôle interne. Un audit approfondi de la gestion financière réalisé en mars 2021 a identifié des dépenses douteuses pour un montant total de 1 714 691 USD. Le rapport d'audit a été transmis à la vice-présidence de l'intégrité (INT) pour une enquête plus approfondie, car la direction de la SOCOF a rejeté le rapport et nié la plupart des faits. Ces faiblesses du contrôle interne ont entraîné des retards dans le paiement des fournisseurs, l'exécution des activités du projet et ont affecté la mise en œuvre du projet, en particulier au cours des deux dernières années de sa durée de vie.
74. **Le risque lié à la passation de marchés au moment de la clôture du projet CAB5 était considéré comme élevé** alors que l'activité principale, la sélection de l'opérateur PPP, était toujours en cours. COPIREP, qui avait une expérience de la passation de marchés dans le cadre de projets précédents, était l'agence fiduciaire qui a initialement mené la passation de marchés pour ce projet jusqu'à ce que l'UIP soit pleinement opérationnelle. Un plan de passation de marchés pour les 18 premiers mois a été préparé lors de l'évaluation et a été mis à jour au moins une fois par an pour répondre aux besoins de la mise en œuvre du projet. Le plan de travail et le budget annuels ont été préparés conformément au Manuel FM et révisés avec succès par l'UIP, en collaboration avec l'équipe de la BM. Pendant la mise en œuvre du projet, la passation des marchés a été jugée satisfaisante jusqu'en janvier 2020, date à laquelle elle a été rétrogradée à modérément insatisfaisante, tandis que le risque lié à la passation des marchés a été jugé substantiel. Pour l'infrastructure de fibre construite entre Muanda et Kinshasa, qui est restée l'activité principale du projet CAB5, il a été noté que la procédure de recrutement de l'opérateur PPP était toujours en cours même à la date de clôture du projet (bien que le contrat ait été signé en mars 2022). Conformément aux lignes directrices de la BM, pour éviter à terme toute confusion sur la procédure de passation de marchés, la convention de financement aurait dû indiquer clairement que la sous-composante PPP serait partiellement exemptée de l'utilisation des procédures de passation de marchés de la BM pour l'emprunteur du FPI. Le manuel de mise en œuvre du projet, qui aurait permis de clarifier davantage cette question, n'était pas inclus dans le cadre du projet. Cela a entraîné des retards inutiles car le client a perdu du temps à demander des avis de non-objection à la BM avant d'exercer l'option d'utiliser ses propres procédures.

## C. PERFORMANCE DE LA BANQUE



### Qualité à l'entrée

75. L'ICR évalue la qualité à l'entrée comme **modérément insatisfaisante**.
76. Le **projet s'est appuyé sur les expériences des projets et programmes de télécommunications et de TIC financés par la BM** dans la région et s'est appuyé sur le dialogue politique de la BM dans le secteur des TIC en RDC. Cependant, les leçons clés et les leçons émergentes des projets CAB antérieurs, en particulier CAB1 et CAB3, auraient pu être prises en compte, où l'on aurait pu tirer des leçons des mauvaises interprétations de l'économie politique dans des contextes nettement similaires à ceux de la RDC et de CAB5. Une note sur CAB1 et CAB3 est incluse dans l'annexe 5.
77. **Les risques ont été identifiés dès le début du projet. Toutefois, les mesures d'atténuation étaient insuffisantes** ou trop optimistes. La plupart des risques identifiés lors de l'évaluation du projet se sont matérialisés, notamment les retards dans la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les télécommunications et l'économie politique difficile de la restructuration de la SCPT, une entreprise publique. Pour atténuer ces risques et accélérer la mise en œuvre, un PPG a été fourni en décembre 2013 pour soutenir le développement d'un arrangement PPP, des études sur les réseaux à financer, la mise en place de l'UIP, la préparation d'instruments de sauvegarde appropriés et l'étude sur la feuille de route de la restructuration de la SCPT. Cependant, le temps a été insuffisant pour achever les activités clés du PPG avant que le projet principal ne soit approuvé à la mi-2014, ce qui a pu compromettre sérieusement la mise en œuvre et les résultats du projet CAB5.
78. **Le projet a rencontré des problèmes de gouvernance.** La BM a préconisé des dispositions de mise en œuvre efficaces qui comprenaient un comité de pilotage du projet avec des représentants des entités publiques responsables (MINPTNPIC, MINPORTFOLIO, COPIREP et SOCOF) pour fournir une orientation stratégique et assurer une coordination efficace et une forte appropriation du projet par le gouvernement. Le comité de pilotage a eu des difficultés à obtenir l'adhésion du gouvernement au plus haut niveau aux dispositions nouvelles et complexes du projet (y compris la raison d'être de la SOCOF en tant qu'entité supplémentaire du secteur public, considérée dans certains milieux comme imposée par la BM) et, par conséquent, la lenteur des décisions gouvernementales a entraîné des retards dans le projet. Le projet a connu des problèmes de gouvernance et de leadership qui ont sapé les performances du projet tout au long de sa mise en œuvre.
79. **L'engagement des parties prenantes était difficile.** Si l'importance du secteur des télécommunications était bien reconnue en RDC, l'expérience du gouvernement en matière de développement ou d'exécution de projets liés à ce secteur était très limitée. La situation était également caractérisée par un manque de confiance entre les parties prenantes. Par conséquent, il était difficile d'impliquer diverses parties prenantes dans la phase de conception. La conception du projet a donc été informée principalement par les expériences de différents experts locaux et internationaux.
80. **Deux des conditions de déboursement ont sérieusement retardé la mise en œuvre du projet et ont conduit à une annulation partielle.** Les conditions de déboursement ont été considérées comme nécessaires pour garantir la mise en place de l'environnement institutionnel adéquat pour atteindre l'objectif de développement, à savoir la promulgation d'une nouvelle loi sur les télécommunications et l'adoption d'un calendrier pour la restructuration de la SCPT. L'incapacité du bénéficiaire à remplir ces conditions a contribué à de longs retards dans la mise en œuvre du projet et à l'annulation finale d'une grande partie de la subvention de l'IDA.



## Qualité de la supervision

81. Le RIC estime que la qualité de la supervision est modérément **satisfaisante**.
82. **L'équipe de la Banque a supervisé le projet avec diligence et a préparé des aides-mémoires très détaillés et complets à la suite des missions de supervision régulières.** 14 missions de supervision ont été effectuées pendant la durée de vie du projet<sup>35</sup>, complétées par un soutien à distance étroit. L'équipe de la Banque a offert une assistance technique et des conseils pertinents en matière de politique, a répondu à la demande du gouvernement pour quatre restructurations en temps opportun, et a profité de la première restructuration pour assouplir partiellement un engagement juridique clé qui a permis la construction d'une nouvelle liaison par fibre optique entre Muanda et Kinshasa. L'équipe a également fourni une assistance technique précieuse pour aider le gouvernement dans la mise en œuvre de l'accord de PPP. Il aurait été judicieux que l'équipe de la Banque recrute très tôt du personnel technique supplémentaire à temps plein et des experts en politique numérique dans le pays. Un tel recrutement, associé à des visites supplémentaires sur le terrain, aurait pu considérablement accélérer la mise en œuvre.
83. **La supervision des aspects fiduciaires et des sauvegardes a été jugée modérément satisfaisante.** Le projet a respecté les politiques et procédures internes de la Banque, mais l'équipe de la Banque aurait pu assurer un meilleur suivi des différents problèmes fiduciaires et prendre les mesures correctives nécessaires lorsque les notes ont baissé. Bien que les membres de l'équipe de la Banque aient fourni des recommandations écrites et verbales exhaustives à l'UIP lorsque des signaux d'alerte se sont manifestés dans les domaines du FM et de la passation des marchés, ils auraient pu effectuer un suivi plus étroit, en personne, et faire remonter ces problèmes plus rapidement.

## Justification de la notation globale de la performance de la banque

84. Sur la base des considérations ci-dessus, le RCI évalue la performance globale de la Banque comme étant **modérément insatisfaisante**.

---

<sup>35</sup> 12 en personne, et les deux virtuellement en raison des restrictions de COVID-19.



## D. RISQUE POUR LES RÉSULTATS DU DÉVELOPPEMENT

85. Le risque pour le résultat de développement de CAB5 est évalué comme **faible**.
86. **La commercialisation future de la nouvelle liaison par fibre optique SOCOF entre Muanda et Kinshasa et l'amélioration de la capacité et de l'efficacité du régulateur ARPTC sont les résultats de développement attendus de cette opération.** L'arrangement PPP a été conçu pour garantir qu'une fois opérationnelle, la nouvelle liaison sera correctement entretenue et constituera une référence en matière de qualité de service. Les futures recettes d'exploitation de la SOCOF devraient être couvertes par les recettes de l'accord de PPP. Les modalités précises d'interconnexion de la liaison SOCOF au réseau plus large relèveront en premier lieu de la responsabilité du nouveau concessionnaire PPP. Si l'accès à la station d'atterrissage existante à Muanda est bloqué, l'interconnexion peut être réalisée via l'Angola et potentiellement par l'interconnexion à l'un des nouveaux câbles sous-marins qui devraient atterrir en RDC. Cette amélioration prévue, ainsi que les progrès réalisés par l'ARPTC, devraient être robustes et présenter un faible risque d'inversion.
87. **Il est prévu que le gouvernement de la RDC et la Banque mondiale continuent à soutenir la durabilité des résultats obtenus** en investissant dans le soutien au transport et à la connectivité de la RDC (PACT) en cours de préparation pour améliorer la connectivité numérique et renforcer la gouvernance du secteur de l'infrastructure numérique en RDC.

## V. LEÇONS ET RECOMMANDATIONS

88. **Des conditions d'efficacité et de décaissement bien conçues peuvent contribuer à garantir des réformes tangibles, mais il convient de prendre en considération le poids potentiel de ces conditions et le contexte de l'économie politique.** Il est important de tenir compte des réalités politiques et autres du pays avant d'inclure des réformes complexes et potentiellement inapplicables dans les conditions d'un projet d'investissement. L'imposition de conditions non optimales peut réduire la flexibilité et limiter les options de mise en œuvre dans des projets difficiles. Cela peut être particulièrement pertinent dans les environnements fragiles et dans un secteur en évolution rapide avec une forte participation du secteur privé comme les TIC.
89. **Un financement de projet d'investissement (IPF) "classique" peut ne pas être le bon véhicule pour garantir l'adoption d'une nouvelle loi sur les télécommunications ou d'une autre réforme majeure comme condition principale de décaissement.** La promulgation et l'adoption d'une nouvelle loi sur les télécommunications sont soumises à de nombreuses incertitudes qui échappent à l'influence directe du projet lui-même. La Banque dispose d'autres produits tels que les opérations de politique de développement (OPD) et les IPF avec des indicateurs liés aux décaissements (DLI) qui pourraient être plus appropriés à cet effet. En 2019, la Banque mondiale a envisagé une nouvelle série d'OPD en RDC. La promulgation de la nouvelle loi sur les télécommunications faisait partie des actions prioritaires de l'OPD, et le dialogue politique connexe a contribué à pousser le gouvernement à promulguer la loi en **novembre 2020**.
90. **La conception d'un PPP pour la propriété et la gestion de l'infrastructure de fibre optique CAB5 n'a pas eu le succès escompté.** La création d'un SPV (SOCOF) pour détenir la propriété de l'infrastructure au nom du gouvernement et gérer les contrats PPP a bien fonctionné dans d'autres pays comme la Guinée ou le Bénin. Ce modèle a connu des vents contraires en RDC, en grande partie à cause de l'opposition politique soutenue par



la SCPT, qui perçoit la SOCOF comme une concurrence déloyale. La leçon évidente ici est de prendre en compte l'économie politique locale avant de mettre en place un nouvel arrangement institutionnel.

91. **Une avance sur la préparation d'un projet, si elle est utilisée, doit bénéficier d'un délai suffisant pour atteindre ses objectifs, ou du moins pour résoudre les questions clés qu'elle tente d'aborder.** Il n'y avait que sept mois pour mettre en œuvre la PPG substantielle de 4 millions de dollars US, et au moment où le projet a été approuvé, des questions clés n'ont pas été abordées, au détriment apparent de la mise en œuvre du projet. Une grande partie du PPG était encore inutilisée au moment de l'approbation du projet.
92. **Le financement de la Banque devrait se concentrer sur les investissements dans des domaines où les incitations commerciales sont insuffisantes pour attirer des investissements privés à grande échelle.** Dans ce cas précis, les précieuses subventions ont été utilisées pour la construction d'une liaison par fibre optique commercialement viable, alors qu'il aurait été possible de donner la priorité à d'énormes lacunes en matière de couverture à large bande qu'il n'était pas commercialement viable de combler.
93. **Différents instruments peuvent être utilisés pour minimiser la contribution du secteur public.** Des projets plus récents, par exemple au Malawi et au Ghana, ont utilisé la modalité de préachat d'Internet comme une forme d'incitation du secteur privé à investir dans les infrastructures en lui fournissant un locataire d'ancrage. Dans certains cas, la Banque peut également soutenir l'investissement privé en fournissant des produits de dé-risque, y compris des garanties de risque partiel.
94. **Le déplacement de l'UIP d'une agence de mise en œuvre à une autre au milieu de la période de mise en œuvre du projet doit être évité.** C'est particulièrement le cas si la seconde entité est nouvelle et n'a pas d'expérience opérationnelle.



**ANNEX 1. RESULTS FRAMEWORK AND KEY OUTPUTS**

**Note aux équipes de travail :** Les sections suivantes sont générées par le système et ne peuvent être modifiées qu'en ligne dans le portail. ***Veillez supprimer cette note lors de la finalisation du document.***

**A. INDICATEURS DE RÉSULTATS**

**A.1 Indicateurs du PDO**

**Objective/Outcome:** Indicateurs de l'objectif de développement du projet

Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Ligne de base	Cible originale	Formellement révisé Cible	Réel Réalisé à l'achèvement
Impact de l'assistance technique de la Banque mondiale sur le secteur des télécommunications (score composite : 1- faible impact à 5-haut impact)	Numéro	0.00 24-Feb-2014	4.00 16-Jul-2014		3.00 27 septembre 2021

Commentaires (réalisations par rapport aux objectifs) :

Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Ligne de base	Cible originale	Formellement révisé Cible	Réel Réalisé à l'achèvement
Accès aux services Internet	Numéro	2.00	20.00		23.00



(nombre d'abonnés pour 100 personnes)		24-Feb-2014	16-Jul-2014		27 septembre 2021
---------------------------------------	--	-------------	-------------	--	-------------------

Commentaires (réalisations par rapport aux objectifs) :

Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Ligne de base	Cible originale	Formellement révisé Cible	Réel Réalisé à l'achèvement
Capacité nationale de gros Prix de la transmission (par Mbit/s par mois, en USD)	Montant (USD)	2,000.00 24-Feb-2014	200.00 16-Jul-2014		123.00 27 septembre 2021

Commentaires (réalisations par rapport aux objectifs) :

Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Ligne de base	Cible originale	Formellement révisé Cible	Réel Réalisé à l'achèvement
Portée géographique des services mobiles (pourcentage de la population couverte)	Pourcentage	25.00 24-Feb-2014	50.00 16-Jul-2014		64.00 27 septembre 2021

Commentaires (réalisations par rapport aux objectifs) :

Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Ligne de base	Cible originale	Formellement révisé Cible	Réel Réalisé à l'achèvement
---------------------	-----------------	---------------	-----------------	------------------------------	--------------------------------





Bénéficiaires directs du projet	Numéro	0.00 24-Feb-2014	5,000,000.00 16-Jul-2014		0.00 27 septembre 2021
Bénéficiaires féminins	Pourcentage	0.00	2,500,000.00		0.00
Commentaires (réalisations par rapport aux objectifs) :					

**A.2 Indicateurs de résultats intermédiaires****Component:** Composante A - Émergence d'une économie numérique inclusive

Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Ligne de base	Cible originale	Formellement révisé Cible	Réel Réalisé à l'achèvement
Nombre de personnes formées dans le cadre du projet (nombre de personnes)	Numéro	0.00 24-Feb-2014	100.00 16-Jul-2014		141.00 27 septembre 2021
Commentaires (réalisations par rapport aux objectifs) :					

**Component:** Composante B - Construction, gestion et commercialisation de l'infrastructure CAB5 par le biais d'un système de PPP

Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Ligne de base	Cible originale	Formellement révisé Cible	Réel Réalisé à l'achèvement
---------------------	-----------------	---------------	-----------------	---------------------------	-----------------------------



Longueur du réseau de fibre optique construit (km)	Kilomètres	0.00	3,400.00	620.00	620.00
		24-Feb-2014	16-Jul-2014	23 juillet 2020	27 septembre 2021
<b>Commentaires (réalisations par rapport aux objectifs) :</b>					
La restructuration n°2 (23 juillet 2020) a annulé le produit de la subvention IDA non engagée, ce qui a entraîné des changements sur les composantes et le cadre de résultats, principalement en raison des retards dans l'adoption de la nouvelle loi sur les TIC, qui avait été incluse en tant que clause restrictive préalable au décaissement dans la FA. En conséquence, la longueur de la liaison par fibre optique a été réduite de 3 400 km à 620 km, reflétant la longueur de la fibre installée entre Kinshasa et la station d'atterrissage à Muanda (région occidentale), conformément à l'annulation des fonds non engagés.					

Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Ligne de base	Cible originale	Formellement révisé Cible	Réel Réalisé à l'achèvement
Impact sur le secteur IT/ITES de l'assistance technique de la Banque mondiale (score composite : 1 # impact faible à 5 # impact élevé)	Numéro	0.00	4.00		4.00
		24-Feb-2014	16-Jul-2014		27 septembre 2021
<b>Commentaires (réalisations par rapport aux objectifs) :</b>					

Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Ligne de base	Cible originale	Formellement révisé Cible	Réel Réalisé à l'achèvement
Mobilisation de capitaux	Montant (USD)	0.00	20,000,000.00	10,000,000.00	0.00



privés		24-Feb-2014	16-Jul-2014	23 juillet 2020	27 septembre 2021
<p><b>Commentaires (réalisations par rapport aux objectifs) :</b> L'indicateur de capital privé mobilisé était à zéro car l'infrastructure n'était pas encore opérationnelle à la clôture du projet. Le projet n'a pas été en mesure de mobiliser des capitaux privés en raison du retard dans l'établissement du contrat PPP avant la clôture du projet qui a également affecté l'opérationnalisation de la nouvelle connectivité en fibre. Le projet n'a pas été en mesure de mobiliser des capitaux privés en raison du retard dans l'établissement du contrat PPP avant la clôture du projet, ce qui a également affecté l'opérationnalisation de la nouvelle connectivité en fibre.</p>					





**ANNEXE 2. PRÊT BANCAIRE ET SOUTIEN/SURVEILLANCE DE LA MISE EN OEUVRE**

**Note aux équipes de travail :** Les données de cette section ont été pré-remplies pour la première fois pour votre commodité, mais elles sont entièrement modifiables. ***Veillez supprimer cette note lors de la finalisation du***

**A. MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL**

Nom	Rôle
<b>Préparation</b>	
Jérôme Bezzina	Chef(s) de l'équipe de travail
Lanssina Traore	Spécialiste(s) des marchés publics
Angelo Donou	Spécialiste de la gestion financière
Marc Jean Yves Lixi	Membre de l'équipe
Paula F. Lytle	Spécialiste des questions sociales
Abdoulaye Gadiere	Spécialiste des questions sociales
<b>Supervision/ICR</b>	
Marc Jean Yves Lixi	Chef(s) de l'équipe de travail
Guy Kiaku Kindoki, Cheick Traore, Clement Tukeba Lessa Kimpuni	Spécialiste(s) des marchés publics
Lydie Madjou	Spécialiste de la gestion financière
Francis Tasha Venayen	Spécialiste de la gestion financière
Tasneem Rais	Équipe chargée des achats
Grace Muhimpundu	Spécialiste des questions sociales
Koho Francine Takoy	Équipe chargée des achats
Alice Museri	Équipe chargée des achats
Julie Luvisa Bazolana	Équipe chargée des achats
Joelle Nkombela Mukungu	Spécialiste de l'environnement
Raymond Sinsi Lumbuenamo	Membre de l'équipe



**B. LE TEMPS ET LE COÛT DU PERSONNEL**

Étape du cycle du projet	Temps et coût du personnel	
	Nombre de semaines de travail du personnel	US\$ (y compris les frais de voyage et de consultant)
<b>Préparation</b>		
FY13	9.000	52,179.23
FY14	41.378	193,243.15
FY15	0	2,802.38
<b>Total</b>	<b>50.38</b>	<b>248,224.76</b>
<b>Supervision/ICR</b>		
FY15	6.863	54,553.11
FY16	18.650	120,587.87
FY17	13.138	132,029.42
FY18	8.657	126,553.64
FY19	18.506	158,925.15
ANNÉE FISCALE 20	13.806	62,125.50
<b>Total</b>	<b>79.62</b>	<b>654,774.69</b>



**ANNEXE 3. COÛT DU PROJET PAR COMPOSANTE**

**Note aux équipes de travail :** Les données de cette section ont été pré-remplies pour la première fois pour votre commodité, mais elles sont entièrement modifiables. ***Veillez supprimer cette note lors de la finalisation du***

<b>Composants</b>	<b>Montant à l'approbation (MILLIONS DE DOLLARS US)</b>	<b>Réel à la clôture du projet (US\$M)</b>	<b>Pourcentage d'approbation %</b>
Composante A - Émergence d'une économie numérique inclusive	13.20	3.86	29.24
Composante B - Construction, gestion et commercialisation de l'infrastructure CAB5 à travers un système de PPP	71.60	28.00	39.11
Composante C - Environnement favorable et efficacité de la réglementation	7.30	6.50	89.04
<b>Total</b>	<b>92.10</b>	<b>38.3</b>	<b>41.59</b>



**ANNEXE 4. COMMENTAIRES DE L'EMPRUNTEUR, DU CO FINANCEUR ET D'AUTRES PARTENAIRES OU PARTIES  
INTÉRESSÉES**



Rapport  
d'achèvement du proj





## ANNEXE 5

### Résumé du programme et du projet CAB (Central African Backbone)

Comme indiqué lors de sa création en 2007, l'objectif de développement du programme CAB (Central Africa Backbone) (et des projets CAB individuels) était d'aider la population, les entreprises et les gouvernements de la région d'Afrique centrale à avoir accès à des services TIC de qualité et abordables à des conditions ouvertes, transparentes et non discriminatoires. Les bénéfices accumulés dans les pays ciblés se répercuteront sur la région de l'Afrique centrale :

- (i) Réduire le coût de la capacité internationale à large bande et étendre la portée et l'utilisation des réseaux fédérateurs dans la région ;
- (ii) l'amélioration de l'efficacité et de la transparence du gouvernement grâce aux applications d'administration en ligne ; et
- (iii) accroître la compétitivité des pays et des régions.

Aux fins de l'utilisation de l'enveloppe régionale de l'IDA, la connectivité régionale dans le cadre du financement du CAB a été considérée comme étant de nature régionale et donc admissible à l'enveloppe régionale de l'IDA. Cet attribut précieux a permis d'augmenter considérablement l'enveloppe globale de l'IDA pour le programme CAB. (Tous les pays étaient éligibles à l'IDA, à l'exception du Gabon, où le projet a été financé par la BIRD).

Afin de maximiser la flexibilité et la réactivité des clients et de tenir compte du contexte sectoriel spécifique de chaque pays, le programme CAB a prévu d'inclure un ensemble de composantes et de sous-composantes personnalisables issues des domaines suivants :

#### 1. Renforcer l'environnement favorable

- Moderniser et harmoniser le cadre juridique et réglementaire du secteur des TIC
- Renforcer les capacités des principaux acteurs publics (c'est-à-dire le ministère et l'organisme de réglementation indépendant).
- Promouvoir un environnement favorable à la concurrence (c'est-à-dire élaborer des outils réglementaires, libéraliser le secteur des télécommunications, restructurer et privatiser les opérateurs publics en place, promouvoir les PPP) afin de maximiser les avantages de la dorsale régionale.
- Renforcer la capacité de suivi et d'évaluation.

#### 2. Améliorer la connectivité et les services

- Financer l'infrastructure nationale pour le CAB, notamment les câbles à fibres optiques, les équipements terminaux, les commutateurs, afin de garantir la mise en place de réseaux à accès ouvert (à tous les opérateurs) sur la base de PPP, en tirant parti des investissements du secteur privé.
- Financer l'achat de capacité sur le CAB pour aider les zones rurales et mal desservies, ainsi que les utilisateurs ciblés (écoles, universités, hôpitaux, utilisation de l'administration en ligne) avec des prix de capacité réduits



- Financer la mise en place de réseaux privés virtuels (VPN) gouvernementaux pour rassembler tous les besoins de communication du gouvernement (voix et données) à acheminer via le CAB et la mise en place de points d'échange Internet (IXP) nationaux et régionaux.

Les PDO des projets individuels de l'ACR devaient contribuer à améliorer la portée géographique et l'utilisation des services du réseau régional à large bande et à réduire le prix des services. Les "principes directeurs" de l'ACR, notamment la garantie d'un accès ouvert, le développement de marchés de gros et la stimulation des investissements du secteur privé par le biais de PPP, n'étaient pas explicitement inclus dans les PDO.

### **L'approche PPP de l'ACR**

L'approche PPP de l'ACR a été élaborée sur la base des conseils initiaux d'une société de conseil spécialisée en 2007, qui a été financée par le PPIAF, un fonds fiduciaire hébergé par la Banque. Les consultants ont conseillé de piloter une entité PPP régionale pour gérer la future infrastructure de l'ACR, en particulier les nouvelles liaisons dorsales avec les pays voisins. Cette approche a été testée dans le premier projet (CAB1 - Tchad, République centrafricaine et Cameroun) et a échoué. Une entité régionale PPP n'a pas été établie. Une approche PPP modifiée a été promue par la Banque pour les projets CAB suivants qui se concentraient sur un seul pays. Dans ces cas ultérieurs, l'approche PPP proposée consistait pour le gouvernement à créer une société holding qui serait propriétaire du réseau de fibre optique sur son territoire et sélectionnerait, par le biais d'un appel d'offres, un concessionnaire pour financer, construire et gérer le réseau. Cette approche a donné des résultats mitigés, comme le montrent les projets individuels décrits ci-dessous.

### **Projets individuels de l'ACR**

#### CAB1 : Tchad, République centrafricaine et Cameroun - P108368

- Date d'approbation du Conseil : 24 septembre 2009
- Date de clôture : 15 mars 2016
- Financement bancaire approuvé : Crédit de l'IDA \$9.9m, don de l'IDA \$16.3m
- Notation des résultats : ICR - MS ; ICRR - MS ; PPAR - U.

Le concept consistait à tirer parti du réseau de fibres optiques existant installé le long de l'oléoduc Tchad-Cameroun et à l'étendre aux pays enclavés d'Afrique centrale et au Tchad. À l'origine, le projet devait couvrir les réformes juridiques et réglementaires, la création d'un opérateur de télécommunications régional chargé de revendre des capacités internationales, régionales et nationales aux opérateurs et fournisseurs de services nationaux existants à des prix inférieurs à ceux pratiqués actuellement dans les pays ciblés, et la construction de liaisons dorsales vers les pays voisins.

Avant son approbation, le Comité des opérations régionales (COR) de la Banque a décidé de reporter la composante investissement de la connectivité à une phase ultérieure et de n'inclure dans ce projet que les activités d'assistance technique liées à l'environnement favorable. La partie investissement du projet a ensuite été annulée avant l'effectivité du projet car les pays n'avaient pas rempli les conditions d'efficacité.



L'établissement d'un PPP régional n'a pas été réalisé. Il a été bloqué par le Cameroun et n'a été financé par aucun des deux autres pays. Aucun investissement dans les infrastructures n'a résulté directement du projet.

L'objectif du projet de restructurer les opérateurs historiques n'a été atteint dans aucun des trois pays. En 2019, l'opérateur historique camerounais CamTel a été restructuré et s'est ensuite vu attribuer trois licences couvrant les services fixes, GSM et de transport (y compris les stations d'atterrissage de câble), mais cette évolution n'est pas imputable au projet CAB1.

#### CAB2 : Sao Tomé et Principe (STP) - P117652

- Date d'approbation du Conseil : 20 janvier 2011
- Date de clôture : 12 décembre 2014
- Financement bancaire approuvé : Don de l'IDA 14,9 millions de dollars
- Notation des résultats : ICR - HS ; ICRR - HS ; PPAR - S.

STP, un groupe d'îles du golfe de Guinée comptant environ 200 000 habitants, n'était pas connecté au réseau mondial de fibre à large bande. Le câble sous-marin à fibres optiques ACE (Africa Coast to Europe) était l'option la plus rentable pour améliorer considérablement la connectivité internationale du pays. L'opération CAB2 a financé en partie la contribution de 25 millions de dollars de STP au consortium ACE. Le projet a également soutenu l'appel d'offres pour une deuxième licence d'opérateur mobile et a fourni une assistance technique pour la mise en place d'un environnement favorable, y compris la mise en place d'un système de PPP.

L'opération est tombée à point nommé pour bénéficier à STP, alors que le câble ACE était en cours de déploiement pour connecter 16 pays, dont STP. Le projet a fait l'objet de décaissements très rapides, notamment des avances de 5 millions de dollars au titre de l'APP à la mi-2010 pour cofinancer les versements de la cotisation à ACE. Une société holding locale a été créée en tant que société à finalité spécifique (SPV) pour détenir la participation de STP dans ACE, assurer le financement du seul opérateur existant (déjà détenu à 51% par Portugal Telecom) et permettre aux futurs opérateurs d'accéder à la nouvelle capacité du câble ACE avec des conditions similaires d'"accès ouvert". La création de la SPV était une condition d'efficacité de la subvention de l'IDA. Une station d'atterrissage du câble a été établie à STP à la mi-2012 et le câble a été lancé commercialement au début de 2013. Le gouvernement a ensuite vendu sa participation de 24,5 % dans la SPV au second opérateur nouvellement autorisé, ne conservant qu'une "action privilégiée" qui lui donne le pouvoir d'opposer son veto à toute modification des statuts, notamment au principe de l'accès ouvert à la capacité du câble.

#### CAB3 : République du Congo (P122398)

- Date d'approbation du Conseil : 25 mai 2011
- Date de clôture : 28 février 2019
- Financement bancaire approuvé : Crédits de l'IDA : 20 millions de dollars
- Notation des résultats : ICR - MU ; ICRR - MU



L'opération prévue consistait à améliorer l'environnement favorable, notamment en restructurant Congo Telecom, en investissant dans trois liaisons interrégionales avec les pays voisins, en établissant des IXP nationaux et régionaux, et en renforçant les compétences en matière de TIC dans l'industrie locale et les jeunes entreprises. L'emprunteur a contribué à hauteur de 15 millions de dollars supplémentaires comme prévu.

Une seule des trois liaisons transfrontalières prévues a été construite (vers le Gabon), et son exploitation commerciale a été confiée à un opérateur privé dans le cadre d'un contrat de trois ans qui n'a pas abouti (principalement en raison de l'absence de politiques et de protocoles d'interconnexion au niveau national entre les deux pays).

Aucune SPV (SPN) n'a été créée en raison de l'opposition soutenue du gouvernement. La création de la SPN a été identifiée comme l'une des actions préalables dans les premières discussions de la série de DPO de la Banque pour la RdC (P165815). La suppression de cette action préalable par le gouvernement congolais au cours de la phase de préparation a confirmé la sensibilité politique de la question. Les tentatives de restructuration de Congo Telecom n'ont pas abouti et cette composante a été abandonnée lors de la première restructuration.

#### CAB4 : Gabon (P122776)

- Date d'approbation du Conseil : 28 mars 2012
- Date de clôture : 31 octobre 2020
- Financement bancaire approuvé : prêt de la BIRD de 81 millions de dollars (comprend un financement supplémentaire)
- Notation des résultats : ICR - S ; ICRR - S

L'opération a financé l'assistance technique pour l'approfondissement des réformes dans le secteur numérique, une part des 15 millions de dollars de frais de consortium du gouvernement pour la participation au câble ACE (la deuxième arrivée du câble), les liaisons terrestres en fibre optique, y compris la connexion avec la République du Congo, et la mise en place d'un PEI et d'un hôtel de transport.

Un régulateur sectoriel indépendant, l'ARCEP, a été mis en place en février 2012, juste avant l'approbation du projet. Un SPN a été créé, comme convenu avec la Banque, et sa mise en place a pris deux ans. La première phase (1 140 km) du câble à fibre optique soutenu par le projet a été rendue opérationnelle avec succès dans le cadre d'un arrangement PPP avec Axione, une filiale de Bouygues. La mise en service de la deuxième phase (640 km) a été retardée en raison de la nécessité d'une négociation de deux ans avec Axione pour modifier la concession existante, et elle n'était pas encore commercialisée à la clôture du projet.

